1131. f. 1
4

LETTRE

DU COMTE

DE CAGLIOSTRO

G. Balsamo.

AU

PEUPLE ANGLOIS,

POUR SERVIR

DE SUITE A SES MÉMOIRES.

Ils se sont dit entr'eux, *" Foulons aux pieds cet homme qui " nous connaît trop bien."*

M.DCC.LXXXVI.

LETTRE

DU COMTE

DE CAGLIOSTRO

AU

PEUPLE ANGLOIS, &c.

PEUPLE Anglois! daignez m'entendre. Je ſuis homme; j'ai droit à votre juſtice: je ſuis malheureux; j'ai droit à votre protection. Il n'eſt que trop vrai que j'ai ſouffert autrefois dans votre Capitale les plus horribles perſécutions; mais mes infortunes particulières n'ont point altéré les ſentimens qui m'avoient conduit, & qui me ramène parmi vous. Ma conduite, imprudente en apparence, prouvera à la Poſtérité ma confiance ſans bornes dans un Peuple légiſlateur juſtement orgueilleux de ſa liberté, le ſeul peut-être parmi les nations qui n'aît jamais fléchi le genouil devant l'idole du pouvoir. Exilé de la France, mais illuſtré par mon exil, le monde entier m'étoit ouvert. L'Angleterre eſt le ſéjour, Londres eſt l'aſyle que j'ai choiſi. Aujourd'hui perſécuté de nouveau par des ennemis plus puiſſans & plus

acharnés que ceux que j'avois alors, je ne me ſuis point repenti de mon choix. On attaque ici mon honneur ; mais il m'eſt permis de le défendre. On menace ici ma liberté ; mais vos priſons ne ſont pas des Baſtilles. On a ſoudoyé contre moi ce qu'il y a de plus vil & de plus méchant parmi vous ; mais je n'ai point appris à déſeſpérer de vos loix : & ſi jadis écoutant une clémence peut-être déplacée, j'ai craint d'employer contre des ſcélérats leur rigueur ſalutaire ; aujourd'hui plus juſte, & plus ſagement humain, j'invoquerai leur ſecours contre les hommes pervers pour qui le parjure & le faux témoignage ſont devenus la matière d'un trafic abominable.

Le Rédacteur du Courier de l'Europe a donc enfin terminé ſa harangue diffamatoire. Accoutumé à dédaigner les injures & les calomnies, j'aurois voulu, m'enveloppant dans un noble ſilence, n'oppoſer à un adverſaire trop indigne de moi qu'une vie ſans reproche & ſemée de quelques vertus. Mais il me cite devant vous, ô Peuple Anglois ! & mon reſpect pour le Tribunal, me faiſant oublier la baſſeſſe de l'accuſateur, me force de deſcendre dans l'arène, & de relever le gage d'un combat dont l'iſſue couvrira le vaincu d'infamie, ſans que le vainqueur puiſſe eſpérer d'être conſolé par la gloire des fatigues d'une lutte humiliante.

Si j'en crois mon adverſaire, il eſt invulnérable ; ſes armes, à ce qu'il prétend, ſont d'une trempe à l'épreuve des coups les plus vigoureux : il ſe déclare vaincu, ſi je parviens à lui

faire la plus légère bleſſure. Loin de vouloir d'une victoire ſi facile, je lui déclare à mon tour que je me reconnois vaincu, ſi je ne parviens pas à briſer pièce à pièce l'armure infernale ſur laquelle il fonde ſa ſécurité.

Commençons par fixer

L'ÉTAT DE LA QUESTION.

LE Sieur Morande ſoutient que je ſuis un impoſteur, un fourbe, un déprédateur, un eſcroc, &c.

D'abord, que j'aie mérité ou non ces qualifications, le Sieur Morande n'a pas eu le droit de me les donner; & les loix m'offrent à cet égard une vengeance certaine. *Veritas convicii injuriam non excuſat.*

En deuxième lieu, mon adverſaire étant l'*accuſateur*, c'eſt à lui de prouver ſans réplique les faits qu'il m'impute. Mon rôle comme *accuſé* eſt abſolument paſſif; & ſi mon accuſateur ne prouve pas ce qu'il avance, dès-lors l'accuſation n'eſt plus ſeulement *injurieuſe*, elle devient *calomnieuſe*.

Telle eſt la juriſprudence de toutes les nations policées, en particulier de la France & de l'Angleterre. *Actori incumbit onus probandi.*

Ce principe répond pour moi à tous les chefs d'accuſation dont le Sieur Morande n'a point adminiſtré la preuve.

Or comme les faits que le Sieur Morande a entrepris de prouver, ne forment pas la vingtième partie de ceux qu'il a avancés, il en réſulte que ſans avoir dit un ſeul mot je ſuis déjà juſtifié ſur la preſque totalité des faits injurieux qui me ſont imputés.

Le Sieur Morande dira peut-être que cette manière de ſe juſtifier eſt infiniment commode. J'en conviens : mais ma poſition d'*accuſé* eſt d'ailleurs ſi douloureuſe, que l'on ne doit pas m'envier le ſeul avantage qui y ſoit attaché ; & puis, de bonne foi, je n'ai ni la volonté ni les moyens de faire venir en Angleterre les perſonnes qui m'ont connu dans les différentes villes d'Europe, d'Aſie, et d'Afrique, où j'ai ſéjourné. Dans mon premier Mémoire, j'ai cité parmi mes connoiſſances d'Europe des perſonnes de quelque conſidération : j'étois alors à la Baſtille. Les ennemis que j'avois ne manquoient ni d'argent, ni de pouvoir; & cependant aucun des témoins que j'ai cités ne m'a déſavoué ; & cependant la plupart d'entr'eux ont rendu hautement & publiquement hommage à la Vérité. Leur approbation, expreſſe ou tacite, dans un moment où tout accuſateur eût été favorablement accueilli, ſera toujours, en dépit du Courier de l'Europe & de ceux qui le ſoudoient, une preuve irrécuſable de la pureté de mes ſentimens, & de la régularité de ma conduite.

J'ai donc ſeulement à répondre aux chefs d'accuſation que mon accuſateur prétend avoir prouvés. Un récit ſimple & naïf des perſécutions que j'ai ſouffertes à Londres en 1777,

appuyé de quelques preuves que la Providence a miſes en mon pouvoir, ſuffira pour donner au Lecteur attentif & impartial la clef des différens actes juridiques produits par le Sieur Morande.

On peut compter ſur l'exactitude des faits & des dates. Je ne les puiſe point dans ma mémoire, mais dans un journal dont je n'ai ſu l'exiſtence que depuis mon retour à Londres.

Ce journal a été tout entier écrit & ſigné de la main du Sieur *Vitellini*, témoin oculaire qui l'a confié en mourant au Sieur O'Reilly, gentilhomme Irlandois(*).

Cette pièce mérite d'autant plus la confiance du Public, que le Sieur Vitellini s'y accuſe lui-même de différens abus de confiance que j'aurois toujours ignorés, s'il ne les avoit pas confeſſés dans un ouvrage qu'il ne prévoyoit ſans doute devoir m'être de quelque utilité.

PREMIER VOYAGE A LONDRES.

NOUS ſommes arrivés, ma femme & moi, en Angleterre, pour la première fois de ma vie, au mois de Juillet 1776. J'avois, tant en argent qu'en bijoux & en argenterie, une propriété de trois mille livres ſterling. A mon arrivée je

(*) Le Sieur O'Reilly eſt prêt d'affirmer, s'il le faut, que le journal eſt en effet écrit tout entier de la main du Sieur Vitellini.

Il eſt dépoſé South-ſtreet, N° 33, chez une perſonne de confiance & de probité, qui veut bien ſe charger d'en laiſſer prendre communication au Public.

pris un appartement chez la Dame Juliet, N° 4, dans Whitcomb-ſtreet ; & peu de temps après je pris la maiſon toute entière.

Dans la même maiſon logeoit une Dame Portugaiſe très-pauvre, que la maîtreſſe de la maiſon recommanda à notre charité : elle ſe nommoit Madame de Blevary.

Étrangers nous-mêmes dans un pays dont nous ne connoiſſions ni la langue ni les uſages, il étoit naturel que nous nous intéreſſions au ſort des autres étrangers. La Dame de Blevary d'ailleurs paroiſſoit bien née : elle parloit parfaitement le Portugais & le François. La Comteſſe de Caglioſtro la prit auprès d'elle en qualité d'interprète & de dame de compagnie.

J'avois beſoin de mon côté d'un interprète de confiance : le Sieur Vitellini me fut recommandé. Cet homme avoit été élevé parmi les Jéſuites : il parloit le Latin, l'Italien, & le François. Lors de la deſtruction des Jéſuites, il étoit venu s'établir à Londres en qualité de maître de langue. Il ſe piquoit d'être un grand chymiſte ; il avoit la fureur de la loterie, & de tous les jeux de haſard. On conçoit qu'avec ces différens goûts cet homme devoit être ſouvent dans la misère. L'état dans lequel il étoit lorſqu'il fut préſenté chez moi, me fit véritablement pitié : je le fis habiller de pied en cap, & lui donnai ma table.

J'étois arrivé en Angleterre, ſuivant mon uſage, ſans aucune lettre de recommandation : je n'y connoiſſois abſolument perſonne. Je paſ-

fois la plus grande partie du temps dans ma maiſon, occupé à des expériences chymiques : Vitellini fut témoin de quelques-unes qui étoient nouvelles pour lui. Sa tête s'alluma, & il eut l'indiſcrétion d'aller me peindre chez ſes connoiſſances, dans les caffés, & dans tous les lieux publics, comme un homme extraordinaire, un véritable adepte, dont la fortune étoit immenſe. Une foule de gens voulut me connoître. Il me fut impoſſible d'ouvrir ma porte à tout le monde : & je dus à l'indiſcrétion de Vitellini une foule d'ennemis dont je ne connoiſſois pas même les noms. Un Italien ſur-tout, nommé *Pergolezzi*, furieux de ce que j'avois refuſé de le voir, me fit dire par Vitellini, que ſi je continuois à lui faire fermer ma porte, il feroit courir le bruit que j'étois venu autrefois en Angleterre, & qu'il m'y avoit connu comme un homme pauvre, ignorant, & d'une naiſſance obſcure.

On peut croire qu'une ſemblable menace ne m'intimida pas, & que ſon auteur m'inſpira moins que jamais le deſir de le connoître. Le Sieur Pergolezzi me tint parole : il inventa & publia ſur mon compte une hiſtoire ridicule à laquelle perſonne ne crut, mais dont un Procureur habile (le Sieur Aylett) a ſu profiter depuis pour m'eſcroquer environ 80 guinées, comme on le verra bientôt.

La Dame de Blevary de ſon côté ayant conçu de moi la même opinion que Vitellini, forma le projet de s'approprier une partie de la fortune imaginaire que l'on me ſuppoſoit. Dans

ce deſſein, elle me propoſa un jour de me faire faire connoiſſance avec différens Lords, & notamment avec *Milord Scott*, grand Seigneur Écoſſois, appartenant par ſa naiſſance à tout ce qu'il y avoit de grand en Angleterre: il étoit alors dans ſes terres d'Écoſſe; mais elle l'attendoit de jour en jour. J'étoit loin de penſer que cette femme voulut me tromper: j'acceptai ſans défiance une offre que je croyois loyale.

La Dame de Blevary étant tombée ſérieuſement malade au commencement de Septembre, je lui procurai hors de ma maiſon un appartement commode. Tous les jours la Comteſſe & moi nous allions la viſiter, & nous fourniſſions à tous ſes beſoins.

Un jour du même mois, je vis entrer chez moi une Dame *Gaudicheau* (*), qui tenoit un caffé dans *Charing-Croſs*, qui me dit qu'elle venoit de la part de la Dame de Blevary me prévenir que Milord Scott étoit arrivé. Cette femme ne parlant pas François, je lui fis dire par Vitellini, que ſi Milord Scott vouloit venir chez moi, je le recevrois avec plaiſir.

Milord Scott vint en effet l'après-midi chez moi; ſon extérieur infiniment négligé n'annonçoit pas un grand Seigneur. Il prévint mes réflexions en me priant de l'excuſer s'il ſe préſentoit chez moi en habit de voyage, & en me diſant que ſon empreſſement à me voir ne lui avoit pas

(*) Elle étoit ſœur de la Demoiſelle Fry, dont je parlerai ci-après.

permis d'attendre l'arrivée de ſes malles. Je l'invitai à dîner pour le lendemain : il accepta ſans cérémonie, & depuis ce moment il mangea tous les jours chez moi.

Peu de jours après notre connoiſſance, la converſation tomba ſur le change des monnoies : je me plaignis de ce qu'ayant changé des Portugaiſes, on m'en avoit donné ſept ſhellings de moins que leur véritable valeur. Scott ſe recria ſur cette tromperie, & m'aſſura que ſon banquier me prendroit mes Portugaiſes ſuivant le change exact. Je remerciai Scott, & lui remis 12 de ces pièces, dont il ſe chargea de me rapporter la monnoie.

Deux jours après, je le vis arriver pâle, défait, & chagrin ; lui ayant demandé le ſujet de ſa triſteſſe ; il me répondit que, la poche dans laquelle ſe trouvoient les 12 Portugaiſes s'étant trouvée percée, il les avoit perdues en chemin : il ajouta qu'il éprouvoit une véritable peine de ce que ſa ſituation ne lui permettoit pas de me les rendre. Je le conſolai de mon mieux, en lui diſant, que cette reſtitution n'étoit pas preſſée ; ce dont je le perſuadai tellement qu'elle eſt encore à faire aujourd'hui.

Peu de jours après l'aventure des 12 Portugaiſes, Scott parut chez moi ſuperbement habillé : ſes malles étoient arrivées. Il me dit qu'il faiſoit venir d'Ecoſſe ſa femme & ſes trois enfans, & qu'auſſi-tôt leur arrivée, il préſenteroit Milady Scott à la Comteſſe, Milady

Scott vint en effet chez moi avec toutes les livrées de la pauvreté : elle intéreſſa ma femme par ſon eſprit, & par le récit fabuleux de ſes malheurs. La Comteſſe lui donna quelque argent, du linge, & des habits, tant pour elle que pour ſes enfans, qui, comme elle, manquoient des choſes les plus néceſſaires. Je portai la généroſité juſqu'à leur prêter 200 liv. ſterling ſur leur ſimple billet.

J'avois en ma poſſeſſion un manuſcrit qui contenoit des ſecrets très-curieux, & entre autres différentes opérations cabaliſtiques à l'aide deſquelles l'auteur prétendoit pouvoir jouer à coup ſûr à la loterie. Soumettre le haſard au calcul me paroiſſoit une choſe abſolument invraiſemblable : cependant, comme j'avois contracté depuis long-temps l'habitude de ne point prononcer ſur des choſes qui m'étoient inconnues, je voulus eſſayer ſi, d'après les règles indiquées dans mon manuſcrit, je parviendrois à deviner quelques-uns des numéros qui devoient ſortir de la roue de Fortune.

Le tirage de la loterie d'Angleterre commença le 14 Novembre : j'indiquai en plaiſantant le premier numéro. Perſonne de ma ſociété ne voulut l'aſſurer ; & le haſard voulut que le numéro ſortît en effet. J'indiquai pour le 16 le N° 20 : Scott riſqua peu de choſe, & gagna. J'indiquai pour le 17 le N° 25 : le N° 25 ſortit, & fit gagner cent louis à Scott. J'indiquai pour le 18 les N°ˢ 55 & 57, qui ſortirent tous les deux. Les profits de cette journée furent partagés entre Scott, Vitellini, & la prétendue Milady Scott.

On peut juger quel fût mon étonnement en voyant le hasard correspondre aussi constamment à des calculs que j'avois cru chimériques. Quelle que pût être la cause de cette bisarrerie, je crus devoir par délicatesse m'abstenir de donner à l'avenir aucun numéro. Scott & la femme qu'il disoit être la sienne m'obsédèrent en vain : je résistai à leurs importunités. Scott voulut alors tenter la voie des présens : il fit à ma femme le cadeau d'une fourrure de mantelet, d'une valeur de 4 à 5 guinées. Je ne voulus pas l'humilier en le refusant ; mais le même jour je lui fis présent d'une boëte d'or de 25 guinées ; & pour ne plus être tourmenté, je consignai à ma porte le mari & la femme.

Quelques jours après, la prétendue Milady Scott trouva le moyen de parler à la Comtesse de Cagliostro : elle lui dit en pleurant qu'elle étoit de nouveau ruinée, que *Scott* étoit un Chevalier d'industrie auquel elle avoit eu la foiblesse de s'attacher, qu'il s'étoit emparé de tous les bénéfices de la loterie, & qu'il venoit de l'abandonner avec les trois enfans qu'elle avoit eus de lui. La Comtesse de Cagliostro, moins courroucée de la tromperie qu'on lui avoit faite que touchée du sort de cette créature, eut la générosité de me parler en sa faveur. Je lui envoyai une guinée, & lui indiquai le N° 8 pour le 7 Decembre.

La Demoiselle *Fry* (c'est le nom de la prétendue Milady Scott) vendit & mit en gage tous les effets qui lui restoient, & mit sur le

N° 8 tout l'argent qu'elle pût effectuer. Le hasard voulut encore que le N° 8 sortît de la roue de Fortune.

Ici tous les détails du journal du Sieur Vitellini deviennent intéressans : il étoit dans la maison de la Demoiselle *Fry* lorsqu'elle y revint avec le produit de sa mise : il compta lui-même 421 guinées & 460 liv. sterling en billets de banque. La Demoiselle *Fry* fit présent à Vitellini de 20 guinées, & vint dans le premier moment de son ivresse me faire hommage de toute sa fortune. La réponse que je lui fis est écrite dans le journal de Vitellini ; la voici mot pour mot. " Je ne veux rien ; reprenez tout cela : " je vous conseille, ma bonne femme, d'aller " vivre à la campagne avec vos enfans : repre- " nez le tout, vous dis-je ; la grace que je " vous demande, c'est de ne plus remettre les " pieds chez moi."

Vitellini assure que Scott gagna 700 guinées sur le même numéro que j'avois donné à la Demoiselle *Fry* ; ce qui annonce que leur brouillerie prétendue n'étoit qu'une fable, ou du moins qu'elle n'avoit pas été de longue durée. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis cette époque ils ont toujours agi de concert.

L'avidité de la Demoiselle *Fry* n'étant pas satisfaite, elle s'occupa des moyens d'avoir de nouveaux numéros : s'imaginant sans doute que le meilleur seroit de faire accepter un présent à la Comtesse de Cagliostro, elle lui offrit une

petite boëte d'ivoire à curedens, dans laquelle étoient des billets de banque. La Comteſſe de Caglioſtro lui ayant déclaré formellement qu'elle n'accepteroit aucun cadeau, elle ſe concerta avec Vitellini ſur la manière de lui en faire un qu'elle ne pût pas refuſer. Ils allèrent tous les deux chez M. P. . . . marchand dans *Princeſs-ſtreet*; & là la Demoiſelle *Fry* acheta un collier de brillans, qui lui coûta 94 liv. ſterling, & une tabatière d'or à deux couvercles, qui lui coûta 20 liv. ſterling: elle mit le collier de brillans dans un côté de la boëte, & remplit l'autre d'une poudre d'herbes reſſemblante à du tabac, & bonne pour les fluxions, maladie dont la Comteſſe de Caglioſtro étoit alors attaquée.

La Demoiſelle *Fry* ayant ſaiſi le moment où la Comteſſe Caglioſtro étoit ſeule, vint la voir ſous prétexte de lui faire ſes remercîmens. Pendant la converſation elle tira ſa boëte ſans affectation, & pria la Comteſſe de vouloir bien prendre une priſe de ſon tabac. Cette dernière, qui ne connoiſſoit point cette eſpèce de tabac, en ayant vanté l'odeur, la Demoiſelle *Fry* lui offrit la boëte qui le contenoit. Vitellini étoit préſent. La Comteſſe la refuſa à pluſieurs repriſes. La Demoiſelle *Fry* voyant que ſes inſtances étoient inutiles, ſe jetta en pleurant aux genoux de la Comteſſe, qui, pour ne pas la déſobliger, conſentit enfin à reprendre la boëte.

Ce ne fut que le lendemain de cette ſcène que ma femme s'apperçut que la boëte étoit

à double fonds, & qu'elle contenoit un collier de brillans. Ma femme m'avoua alors ce qui s'étoit paſſé la veille. Je ne lui déguiſai pas le mécontentement que j'en éprouvois ; & j'aurois dès ce moment même renvoyé à la Demoiſelle *Fry* la boëte & le collier, ſi je n'avois pas craint de l'affliger, & de l'humilier par cette reſtitution tardive.

Je changeai de logement au commencement de Janvier 1777, & louai le premier étage d'une maiſon ſituée dans *Suffolk-ſtreet*. Vitellini en ayant prévenu la Demoiſelle *Fry*, elle ſe hâta de louer le ſecond étage, de ſorte que quelque dépit que j'en euſſe, il me fût impoſſible de ne pas la voir. Elle prétendit d'abord qu'elle avoit placé ſon argent, & qu'elle ſe trouvoit de nouveau dans l'embarras : elle parla d'un voyage à la campagne, pour raiſon duquel elle avoit beſoin de cent guinées ; & elle me fit prier de lui donner des numéros ſur la loterie de France. Je répondis que cette demande étoit une véritable folie : mais pour me débarraſſer de la Demoiſelle *Fry*, je lui fis donner par ma femme 14 Portugaiſes, valant 50 livres ſterling 8 ſhellings, & je fis prier le maître de la maiſon de ne mettre aucun obſtacle à ſon départ, & de m'apporter le reçu de ce qu'elle pouvoit devoir, auſſi-tôt qu'elle ſeroit partie.

Le lendemain, 6 Fevrier, je lui fis demander ſi elle étoit enfin décidée à partir. Elle me fit répondre que la ſomme que je lui avois fait donner étoit trop modique, & qu'elle iroit en

en ville pour voir ſi elle ne pourroit pas ſe faire payer d'une ſomme de 400 liv. qu'elle diſoit lui être due : elle revint le ſoir trouver ma femme ; en pleurant elle lui dit qu'elle étoit ſans argent, & la pria encore une fois de m'engager à lui donner des numéros. Cette dernière tentative ayant été inutile, elle réſolut d'effectuer dès le lendemain un projet qu'elle avoit concerté depuis long-temps.

Il eſt bon de ſavoir, que la Demoiſelle *Fry* avoit un autre appartement dans la ville, & qu'elle s'y réuniſſoit ſouvent avec Scott. Vitellini les voyoit ſouvent l'un & l'autre, mais dans le plus grand ſecret : il avoit eu l'indiſcrétion de leur parler des expériences de chymie dont je l'avois rendu témoin ; & comme il étoit naturellement préſomptueux, il leur avoit aſſuré que s'il pouvoit avoir entre ſes mains une certaine poudre dont je me ſervois dans mes expériences, il pourroit en très-peu de temps faire ſa fortune & celle de ſes amis. A l'égard des numéros de loterie, il avoit prétendu également que s'il avoit entre ſes mains le manuſcrit que je poſſédois, il les prédiſoit tout auſſi certainement que moi. Le Sieur Scott & la Demoiſelle *Fry* avoient eu aſſez d'empire ſur l'eſprit de Vitellini pour obtenir de lui, qu'il leur indiquât l'armoire & le lieu de l'armoire où je tenois renfermés la boëte d'or qui contenoit la poudre, le manuſcrit dont je viens de parler, & mes papiers les plus précieux.

Dès ce moment le Sieur Scott & la Demoiſelle *Fry* avoient conçu le projet de me voler le tout,

& de m'obliger, à force de mauvais traitemens, à leur communiquer les connoissances qu'ils me supposoient.

A cet effet, ils s'étoient associés un Procureur, la honte de son état, qui a subi depuis le supplice infâme du pilori pour cause d'escroquerie & de parjure. Le Sieur Raynold (c'est le nom de ce Procureur) s'étoit mis à la tête de l'entreprise. Il falloit un témoin disposé à affirmer tout ce que l'on voudroit: on avoit fait choix du Sieur *Broad*, qui vivoit avec la Demoiselle *Fry*, & qui passoit pour son domestique. On avoit besoin en tout évènement d'un corps-de-réserve: le Sieur Raynold avoit indiqué un autre Procureur de sa trempe, qui, pour de l'argent, étoit disposé à jurer tout ce qu'on voudroit; c'étoit le Sieur *Aylett*, qui a été également condamné au pilori pour crime de parjure. Il avoit été convenu entr'eux, que pour éloigner tout soupçon, la Demoiselle *Fry* prendroit pour Procureur un honnête homme, sans expérience, qui signeroit aveuglément tout ce que le Sieur Raynold jugeroit à-propos de faire: le choix étoit tombé sur le Sieur *Mitchel*.

Les choses étant ainsi disposées, il avoit été décidé que la Demoiselle *Fry* prendroit un *writ* contre moi, & que *Scott*, *Raynold*, & *Broad* entreroient furtivement avec les arrêteurs, & profiteroient du tumulte pour faire le coup de main qu'ils projettoient.

La disposition de mon appartement favorisoit d'autant mieux leur projet, que l'armoire qu'ils

vouloient forcer n'étoit pas dans la chambre où je me tenois ordinairement, & qu'on pouvoit entrer dans la pièce où elle étoit, ſans paſſer par la ſalle de compagnie(*).

J'étois dans ma maiſon, avec ma femme & Vitellini, lorſque le 7 Février, à dix heures du ſoir, je vis entrer chez moi un arrêteur, accompagné de quatre à cinq ſbires, qui me déclarèrent que j'étois arrêté pour 190 livres ſterling à la requête de la Demoiſelle *Fry*(†). Quelque mauvaiſe opinion que j'euſſe de cette fille, je ne m'attendois pas à un tel degré d'impudence & de noirceur. Le premier moment de ſurpriſe étant paſſé, je me diſpoſois à ſuivre l'arrêteur, lorſque j'entendis du bruit dans la chambre voiſine: c'étoit Raynold & Scott, qui briſoient une de mes armoires. Raynold m'en impoſa, en diſant qu'il étoit le Shérif de Londres(‡), & qu'il avoit le droit de faire ce qu'il faiſoit: les arrêteurs, que l'on avoit mis dans le complot, firent ſemblant de le croire, & laiſsèrent enlever à Scott le manuſcrit & la boëte d'or dont j'ai parlé, avec pluſieurs papiers, parmi leſquels étoit le billet de 200 livres ſterling.

(*) Voyez le manuſcrit de Vitellini, feuille onze. Le plan de la diſpoſition de l'appartement y eſt deſſiné.

(†) La Demoiſelle Fry étoit entrée dans ma maiſon en même temps que les arrêteurs; mais elle étoit reſtée au haut de l'eſcalier.

(‡) Le Shérif avoit en effet un délégué qui s'appelloit Raynold; mais c'étoit un autre que le Procureur.

Je ſuivis l'arrêteur dans ſa maiſon, où je paſſai la nuit. N'ayant pas de cautions à préſenter, je dépoſai entre les mains du Sieur *Saunders* (c'eſt le nom de l'arrêteur) la valeur de mille livres ſterling environ, tant en bijoux qu'en Portugaiſes: au nombre des bijoux, ſe trouvoit une canne dans la pomme de laquelle étoit une montre à répétition, entourée de brillans(*); la boëte & le collier dont la Demoiſelle *Fry* avoit fait préſent à ma femme, s'y trouvoient auſſi.

Je ſortis de la maiſon du Sieur *Saunders* dans la ſoirée du 8 Février. Le lendemain, à minuit, un Connétable ſe préſenta chez moi avec ſon eſcorte, & déclara à ma femme & à moi, qu'il nous arrêtoit en vertu d'un *warrant* (décret de priſe de corps) décerné contre nous à la requête de la Demoiſelle *Fry*. Je m'informe de quel crime je ſuis accuſé: le Connétable me répond, que je ſuis arrêté comme magicien (*conjurer*), & que ma femme l'eſt comme ſorcière (*witch*); & il nous emmena l'un & l'autre dans un *watch-houſe* (corps de garde), en attendant le levée du Juge à Paix qui avoit décerné le *warrant*. La nuit étoit froide. Je parvins, à l'aide de quelques guinées, à faire comprendre au Connétable qu'il pouvoit, ſans manquer à

(*) C'eſt la même dont j'ai parlé dans mon premier Mémoire. Le Sieur Morande prétend que je l'ai achetée à Cadix, & que j'en dois encore la valeur au marchand qui me l'a fournie. Il faut convenir, ſi cela eſt, que jamais créancier n'a été plus confiant & plus patient.

ſon devoir, me laiſſer retourner chez moi juſqu'à ce qu'il plût au Juge à Paix de me faire appeller.

Le lendemain matin, étant ſeul dans mon appartement, je vis arriver le Sieur Raynold, qui me fit les plus grands complimens ſur ma prétendue ſcience, & me pria avec toute la douceur poſſible de lui apprendre, ainſi qu'à Scott, la manière de faire uſage du manuſcrit & de la poudre : il me dit, pour m'y déterminer, qu'il étoit le maître de tout aſſoupir, & de me faire rendre mes effets. Scott, qui caché derrière la porte écoutoit la converſation, voyant que let on mielleux de Raynold n'opéroit rien ſur moi, entra précipitamment, & tirant un piſtolet de ſa poche, il me l'appuya ſur la poitrine, me menaçant de me tuer, ſi je ne lui enſeignois pas la manière de ſe ſervir des objets qu'il m'avoit volés : je ne répondis rien. Raynold le déſarma, & tous les deux recommencèrent à me prier. Je leur répondis alors, que ce qu'ils me demandoient étoit impoſſible, que les objets qu'ils avoient entre leurs mains leur ſeroient toujours inutiles, & qu'ils ne pouvoient ſervir qu'à moi ſeul : rendez-les moi, leur dis-je, & je vous abandonne non-ſeulement le billet de 200 livres ſterling, que vous m'avez pris, mais encore la totalité des effets dépoſés entre les mains de *Saunders*.

Scott & Raynolſe acceptèrent la propoſition, & furent auſſi-tôt chez *Saunders* lui faire part de cet arrangement. *Saunders* vint chez moi,

& me conseilla de me tenir en garde contr'eux, & de ne leur rien donner qu'ils ne m'eussent auparavant rendu la boëte & le manuscrit que je réclamois. Je suivis le conseil de *Saunders*. La condition déplut aux Sieurs *Scott* & *Raynold*; & je n'entendis plus parler d'eux. Quant à moi, après avoir comparu devant le Juge à Paix, j'interjettai appel du *warrant* en la Cour du *King's-Bench*; & moyennant deux cautions que je donnai, je cessai de craindre la visite des Connétables.

Je ne fus pas plutôt tranquille, que je me consultai sur la manière dont je devois m'y prendre pour ravoir les effets que *Scott* & *Raynold* m'avoient volés. On me conseilla de prendre un *warrant*, tant contr'eux, que contre la Demoiselle *Fry* leur complice.

Je fis d'abord le 13 Février un premier *affidavit* en la Cour du *King's-Bench*: ensuite je le renouvellai devant un Juge à Paix auquel on m'adressa, & qui m'accorda quatre *warrants*; un contre *Scott*, un contre *Raynold*, un troisième contre la Demoiselle *Fry*, & un dernier contre le Sieur *Broad*, le prétendu domestique de la Demoiselle *Fry*, qui avoit escorté *Scott* & *Raynold* lors de la fracture de mon armoire. De ces quatre accusés trois furent avertis, & se sauvèrent: la Demoiselle *Fry* fut seule arrêtée, & conduite devant le Juge à Paix, qui n'ayant pas voulu prendre sur lui de prononcer, renvoya la cause & les parties par-devant le Bureau de Police de *Litchfield-street*.

La Demoiſelle *Fry* avoit contr'elle les plus fortes préſomptions de complicité : le Sieur *Scott* étoit ſon ami, le Sieur *Raynold* étoit ſon Procureur & ſon agent, & le Sieur *Broad* paſſoit pour ſon domeſtique ; & parmi les objets volés, il ſe trouvoit un billet de 200 liv. ſterl. ſigné par elle : mais comme elle n'étoit point entrée avec eux dans mon appartement, les Juges renvoyèrent à ſon égard au Civil, & laiſsèrent ſubſiſter les *warrants* contre les autres accuſés.

Je fus arrêté pluſieurs fois dans le courant de Février & de Mars, tantôt à la requête de la Demoiſelle *Fry*, tantôt à la requête du Sieur Scott ; tantôt ſous un prétexte, tantôt ſous un autre : j'en étois quitte pour donner chaque fois quelques guinées aux arrêteurs. Comme ces différens *writs* ne ſe retrouvent plus aujourd'hui, il y a tout lieu de croire qu'ils étoient faux, & fabriqués dans la vue de troubler mon repos, & de me mettre à contribution.

Le Sieur *Saunders* fit ſemblant d'être touché des perſécutions que j'éprouvois : le remède qu'il m'indiqua n'étoit pas à beaucoup près déſintéreſſé ; c'étoit de prendre un appartement dans ſa maiſon. Par ce moyen ma perſonne devenoit ſacrée, & j'étois sûr de coucher dans mon lit. Voulant être tranquille à quelque prix que ce fût, j'acceptai cette ſingulière propoſition, & pris en effet mon logement chez le Sieur *Saunders*.

J'occupois le plus bel appartement de ſa maiſon. J'y tenois table ouverte ; je défrayois les

priſonniers qui y étoient. J'ai même payé les dettes de pluſieurs d'entr'eux qui m'ont dû leur liberté (*). Ma dépenſe ordinaire étoit payée tous les ſoirs. Tel a été mon genre de vie pendant les ſix ſemaines que j'ai demeuré chez le Sieur *Saunders*. Ce dernier vit encore: il eſt en ce moment priſonnier au *King's-Bench*. Il ſe rappelle parfaitement les circonſtances de mon ſéjour chez lui: il les a racontées à pluſieurs perſonnes dignes de foi, & notamment au Sieur *Shannon* (†). Il étoit même ſur le point d'atteſter par écrit la vérité, lorſque le Sieur Morande l'en a détourné par des raiſons auxquelles des gens comme *Saunders* ne ſavent pas réſiſter.

Je ſens parfaitement que de pareils détails ſont indifférens au Public. Auſſi les aurais-je paſſés ſous ſilence, ſi le Sieur Morande ne m'avoit pas forcé de les mettre au jour, en compoſant à ce ſujet une fable (‡) auſſi ridicule qu'invraiſemblable.

Ce ne fut pas ſans peine que le Sieur *Saunders* vit ſortir de ſa maiſon un penſionnaire de mon

---

(*) Vitellini aſſure dans ſon journal, que ces prétendus priſonniers étoient des perſonnages appoſtés, & que c'eſt le Sieur *Saunders* qui a profité du prix de leur délivrance.

(†) Le Sieur Shannon, chymiſte, demeure

(‡) Il aſſure que j'étois logé chez *Saunders* à raiſon de 4 ſhellings par ſemaine, que je n'y faiſois qu'un ſeul repas par jour, à raiſon de 18 ſols, &c.

eſpèce. Je fus à-peine inſtallé dans la mienne qu'il vint m'arrêter encore une fois à la requête de la Demoiſelle *Fry*, mais en vertu d'un véritable *writ*. Elle avoit réellement fait ſerment, le 24 Mai, que j'avois en ma poſſeſſion une quantité de ſequins, à elle appartenante, de la valeur de 200 livres ſterling. Le Sieur *Saunders* me conduiſit chez lui, dans l'eſpérance, ſans doute, que j'y fixerois de nouveau mon ſéjour; mais ayant prévu ce qui m'arrivoit, je m'étois aſſuré de deux cautions; je les fis recevoir, & j'obtins ma liberté.

Ma cauſe devoit être plaidée, le 27 Juin, devant Milord *Mansfield*, Grand Juge du *King's-Bench*. Je m'y rendis, dans l'eſpérance qu'elle ſeroit décidée par ce vieillard vénérable, le plus ancien peut-être, & certainement le premier Magiſtrat de l'Europe.

Le Sieur *Priddle*(*), qui étoit alors mon Procureur, avoit tenu conſeil avec celui de la Demoiſelle *Fry*; & il avoit été décidé dans ce conciliabule, que l'affaire ne ſeroit pas plaidée, mais qu'elle ſeroit miſe en arbitrage devant le Sieur *Howarth*, Avocat. Le Sieur *Dunning*, Avocat de la Demoiſelle *Fry*, & le Sieur *Wallace*,

(*) Il étoit l'intime ami de *Saunders*. Lorſque je fus arrêté la première fois, le Sieur *Priddle* étant venu dîner chez ſon ami, ce dernier me vanta ſes talens & ſa probité, & me détermina à la prendre pour Procureur. L'intimité de *Saunders* & de *Priddle* eſt une clef qui peut ſervir à expliquer la conduite que ce Procureur a tenue à mon égard.

que l'on avoit choisi pour moi, furent instruits par les procureurs du rôle qu'ils avoient à jouer ; de sorte, qu'au lieu de plaider contradictoirement, les deux Avocats demandèrent de concert, que la cause fût mise en arbitrage par-devant le Sieur *Howarth* ; ce qui fut prononcé en effet par Milord *Mansfield*.

Je demandai à mon procureur, pourquoi, sans me consulter, l'on me donnoit pour juge un arbitre que je ne connoissois point. Il me répondit que telle étoit la forme : il ajouta, qu'il connoissoit l'arbitre, & que j'étois en de très-bonnes mains.

Le Sieur Howarth ayant accepté l'arbitrage, les parties, leurs procureurs, & les témoins furent ajournés devant lui au 4 Juillet suivant. Jusqu'à ce moment là conduite du Sieur *Priddle* n'avoit été qu'équivoque : il leva le masque alors. Mes amis & moi eûmes beau le supplier : il refusa de comparoître pour moi devant le Sieur *Howarth*, & m'obligea de défendre moi-même ma cause. Ne sachant pas un mot d'Anglois, je fus obligé de plaider par l'organe de Vitellini, mon interprète. Or, comme Vitellini ne connoissoit pas plus que moi les formes judiciaires, on peut juger de l'avantage qu'avoit sur nous une adversaire telle que la Demoiselle *Fry*, conseillée par un Procureur tel que *Raynold*.

On m'oppose aujourd'hui le jugement rendu contre moi par le Sieur *Howarth*. J'en appelle

au Tribunal de la Nation : je ſoutiens que ce jugement eſt manifeſtement injuſte ; & c'eſt dans les pièces mêmes produites par le Sieur Morande que je trouve les preuves de l'iniquité du Sieur *Howarth.*

1° La Demoiſelle *Fry* avoit juré, (*) le 7 Février 1777, que je lui devois *la ſomme de* 190 *liv. ſterling, & au-delà, pour argent prêté, avancé, payé, & déboursé par la dépoſante pour mon uſage, & auſſi pour des marchandiſes, en effet vendues & livrées par la dépoſante, également pour mon uſage.*

Telle étoit la première demande ſur laquelle la Demoiſelle *Fry* m'avoit fait arrêter.

Le Sieur *Howarth* étoit juge de la légitimité de cette demande. Je déniois la dette. Il falloit ou que la Demoiſelle *Fry* la prouvât, ou qu'elle ſuccombât à cet égard aux dépens.

La Demoiſelle *Fry* ne prouvoit pas la dette. Moi, j'établiſſois au contraire la preuve que la dette étoit fauſſe, & que la Demoiſelle *Fry* s'étoit parjurée.

Le Sieur *Howarth* ne pouvoit donc pas ſe diſpenſer de débouter à cet égard la Demoiſelle *Fry* de ſa demande & de la condamner aux dépens, & aux dommages & intérêts réſultans d'un empriſonnement vexatoire.

(*) Voyez le Courier de l'Europe, page 337, colonne 2.

2° Deux jours après, la Demoiſelle *Fry* avoit juré (*) devant un juge à paix que j'étois *magicien*, & que la *Comteſſe de Caglioſtro* étoit ſorcière; & le juge à paix avoit eu la complaiſance ou l'imbécillité de donner, ſur un pareil *affidavit*, un *warrant* contre ma femme & moi. J'étois appellant de ce *warrant* en la cour du *King's-Bench*, & cet appel étoit également renvoyé par-devant le Sieur Howarth.

Ce dernier ne pouvoit s'empêcher, à cet égard, de déclarer le *warrant*, & l'empriſonnement qui s'en étoit ſuivi, injurieux & vexatoire, & de condamner à cet égard la Demoiſelle *Fry* en tous les dépens, dommages, & intérêts.

3° Enfin la Demoiſelle *Fry* avoit juré, (†) " que j'avois entre mes mains, ou que j'avois " eu dernièrement en ma poſſeſſion, pluſieurs " pièces de monnoie étrangère qu'on appelle " *ſequins, appartenantes à la dépoſante, pour la* " valeur de 200 liv. ſterling & au-delà;" & ſur cet *affidavit* elle avoit pris un *writ*, en vertu duquel elle m'avoit fait arrêter de nouveau.

Le Sieur Howarth étoit également juge de ce dernier *writ*.

(*) Voyez le Courier de l'Europe, page 238. Le Sieur Morande, en parlant de ce *warrant*, a ſubſtitué le terme *eſcroc* à celui de *magicien*.

(†) Voyez le Courier de l'Europe, page 240.

Quelque porté qu'il fût pour les intérêts de la Demoiſelle *Fry*, il ne put s'empêcher d'être frappé de l'invraiſemblance du fait qu'elle & ſon témoin *Broad* atteſtoient ſous la religion du ſerment.

Il leur demanda, en premier lieu, où ils avoient trouvé les *ſequins* qu'ils diſoient avoir mis entre mes mains.

Broad répondit qu'il les avoit achetés chez un marchand dont il avoit oublié le nom.

Le Sieur *Howarth* lui obſerva qu'il falloit au moins 400 ſequins pour valoir une ſomme de 200 liv. ſterling, & qu'il n'étoit pas vraiſemblable qu'un marchand en eût conſervé une auſſi grande quantité ſans les mettre au creuſet.

Broad répondit qu'en effet ce n'étoit pas le même marchand qui les lui avoit tous fournis, mais qu'il avoit été chez plus de *quatre-vingts* marchands pour completter cette quantité.

Interpellé de déclarer le nom d'*un ſeul* de ces *quatre-vingts* marchands, il déclara que cela lui étoit impoſſible, parce qu'il avoit oublié leur nom.

La Demoiſelle *Fry* prit alors la parole, & dit que les 400 ſequins avoient été portés chez elle par un Juif dont elle ignoroit le nom & la demeure.

La contradiction de la Demoiſelle *Fry* avec ſon témoin, le ſilence qu'elle avoit gardé ſur l'hiſtoire des 400 ſequins, lors du premier *writ* par elle pris, & lors du ſerment par elle fait devant le juge à paix, & plus que tout cela, l'abſurdité du fait par elle atteſtée, démontroient trop évidemment le parjure pour que l'arbitre pût s'y méprendre : il réprimanda fortement la Demoiſelle *Fry*, & ſon témoin *Broad*.

La Demoiſelle *Fry* confondue ſur tous les points, prétendit que je devois lui rendre la boëte & le collier, dont elle avoit fait préſent à ma femme. Le Sieur *Howarth* m'ayant fait demander ce que j'avois à dire ſur cette nouvelle prétention, je répondis " que je ſavois " parfaitement que j'étois le maître de garder " la boëte & le collier, ſoit parce qu'ils avoient " été donnés à la Comteſſe, ſoit parce que la " Demoiſelle *Fry* me devoit, pour argent prêté, " le double & le triple de la valeur de ces " deux objets ; mais que je ne voulois pas " uſer du droit que j'avois de les retenir, & " que je conſentois à les lui rendre, ainſi que " je lui avois toujours offert.(*)" C'eſt ainſi que ſe termina la ſéance.

Le parti que le Sieur Howarth devoit prendre, dans une pareille circonſtance, & celui que tout autre arbitre auroit pris à ſa place, étoit de me condamner, *de mon conſentement & ſuivant mes*

(*) Le Sieur Morande convient, page 238, qu'en effet j'avois fait cette offre à la Demoiſelle *Fry* dès le premier jour du procès.

offres, à rendre la boëte & le collier, de débouter au ſurplus la Demoiſelle Fry de toutes ſes demandes, & de la condamner à toutes les dépens, & en mes dommages & intérêts ſoufferts ou à ſouffrir, ſauf à moi, ſi bon me ſembloit, de la pourſuivre comme parjure.

Que fait, au contraire, le Sieur Howarth ?(*) Il affecte de ne prononcer, ni ſur le *writ* du 7 Février, en vertu duquel j'avois été arrêté comme débiteur de 190 liv. ſterling, pour argent prêté, ni ſur le *warrant* du 9 Février, en vertu duquel ma femme & moi avions été arrêtés comme *magiciens*, ni enfin ſur le *writ* du 24 Mai, en vertu duquel j'avois été arrêté comme rétentionaire d'une quantité de ſequins de la valeur de 200 liv. ſterling. Il laiſſe de côté ces trois objets, qui formoient ſeuls la matière du procès ſoumis à ſa déciſion, & il ne prononce que ſur la reſtitution de la boëte, & du collier, à laquelle j'avois conſenti. Ce n'eſt pas tout ; cet arbitre a la coupable affectation de ne pas faire mention, dans ſa ſentence, du *conſentement* que j'avois donné dans le cours du procès, & que j'avois réitéré, en ſa préſence, de rendre la boëte & le collier dont il s'agiſſoit : il ordonne purement & ſimplement, que je reſtituerai le collier & la boëte, & me condamne en tous les dépens envers la Demoiſelle *Fry*.

Je veux bien, par égard pour la mémoire du Sieur Howarth, m'interdire toute eſpèce de

(*) Voyez le Courier de l'Europe, pages 249 & 250.

réflexion ſur les motifs qui ont pu le déterminer à rendre une pareille ſentence. J'aurois même couvert cette aventure du voile le plus épais, ſi le Sieur Morande ne m'avoit pas mis, par un panégyrique déplacé, dans la néceſſité de démontrer à la Nation l'injuſtice du jugement arbitral rendu par le Sieur Howarth.

Ce dernier ne donna pas ſa ſentence auſſi-tôt qu'il l'auroit pu. Les grandes vacances ſurvinrent ; & je n'appris qu'au mois de Novembre ſuivant la manière étrange dont il avoit décidé l'affaire ſoumiſe à ſa déciſion.

En attendant la publication de ce jugement, l'obligation que mes cautions avoient contractée ſubſiſtoit toujours. Une d'entr'elles, le Sieur *Badioli*, ſe repentit de l'engagement qu'il avoit pris : il vint chez moi le 9 Août me propoſer une partie de promenade. J'accepte ſans défiance : la voiture s'arrête devant une édifice que je ne connoiſſois pas ; c'étoit la priſon du *King's-Bench*. Le Sieur *Badioli* deſcend ; je deſcends auſſi : une porte s'ouvre : j'entre le premier : la porte ſe referme ſur moi ; & l'on m'annonce, que je ſuis priſonnier, & que mes cautions ſont déchargées(*).

Il y avoit, tout au plus, un mois que j'étois en priſon au *King's-Bench*, lorſque le haſard me procura

(*) Les cautions du corps ſont déchargées de toutes ſortes d'obligations en repréſentant le défendant à la juſtice, ou en le conſtituant priſonnier.

procura la connoiſſance du Sieur O'Reilly. Le récit que je lui fis de mes malheurs le toucha vivement, & il me promit de mettre tout en uſage pour me procurer ma liberté ; & il me tint parole. Ce fut à lui que je dus la connoiſſance de M. *Sheridan*, jeune Avocat du premier mérite, qui voulut bien ſe charger de mes intérêts. Pour forcer mes adverſaires à accepter de nouvelles cautions, il falloit que j'attendiſſe la fin des vacances. M. Sheridan réſolut d'abréger le temps de ma captivité : il fut trouver Milord *Mansfield*, lui expoſer les perſécutions auxquelles j'avois été en butte ; & ce vénérable Magiſtrat ne dédaigna pas d'employer ſa médiation pour obliger le Procureur de la Demoiſelle *Fry* à recevoir les cautions que j'offrois.

Mes nouvelles cautions étant reçues, je me diſpoſai à ſortir du *King's-Bench* ; lorſque le Sieur *Criſp*, Maréchal de la priſon, me notifia un écrou pour 30 liv. ſterling, à la requête du Sieur *Aylett*, Procureur. Dans cet écrou j'étois déſigné ſous pluſieurs noms, & notamment ſous celui de *Balſamo*. J'appris alors que le Sieur Aylett, que je n'avois jamais vu, & qui ſelon toute apparence ne m'avoit jamais vu non plus, avoit juré que je lui devois 10 liv. ſterling & au-delà : il avoit formé contre moi une demande en paiement de 30 liv. ſterling pour de prétendus frais, qu'il diſoit lui être dus.

N'entendant rien à cette nouvelle intrigue, mais deſirant de jouir de ma liberté, je demandai au Maréchal ce que je devois faire. Il me

répondit qu'il prendroit sur lui de me laisser sortir, si je déposois entre ses mains la somme de 30 liv. sterling : je lui répliquai que le lendemain je lui enverrois la somme, & le priai en attendant de garder en nantissement pour environ 50 liv. sterling d'argenterie. C'est ainsi que je sortis du *King's-Bench*, après six ou sept semaines de captivité.

Le lendemain j'envoyai les 30 liv. sterl. pour dégager mon argenterie ; mais il n'étoit plus temps : le Maréchal du *King's-Bench* déclara que le Sieur Aylett s'en étoit emparé. Le Sieur Aylett dénia le fait ; & il me fut impossible de savoir ce que mon argenterie étoit devenue.

Je ne dois pas oublier une anecdote qui m'arriva pendant le temps de mon séjour au *King's-Bench*. Les fenêtres de mon appartement donnoient sur les dehors de la prison. Un jour que je m'amusois à regarder les passans, j'apperçus Scott, qui voyageoit avec la Demoiselle *Fry* dans un cabriolet découvert : ils me reconnurent, & s'arrêtèrent quelque temps à me considérer. Tout à coup Scott tire de sa poche la boëte d'or qu'il m'avoit volé, & dont la forme étoit très-reconnoissable ; il l'élève en l'air, la tourne & la retourne entre ses doigts, & me la montre avec un rire moqueur. Les Sieurs O'Reilly, Bristol, Sheridan, & Vitellini, témoins de cette bravade, descendirent le plus vîte qu'ils purent pour faire arrêter mon voleur ; mais il fit prendre le galop à son cheval, & il leur fut impossible de l'atteindre.

Enfin le temps des vacances étant expiré, le Sieur Howarth me fit notifier la ſentence qu'il avoit rendu contre moi. L'indignation qu'excita dans mon ame cette injuſtice atroce, me rendit injuſte moi-même : j'attribuai à toute la Nation la faute de quelques individus ; & je réſolus de fuir pour jamais un pays où l'on méconnoiſſoit ainſi les droits de la juſtice, de la reconnoiſſance, & de l'hoſpitalité.

En vain mes amis me preſsèrent-ils d'interjetter appel de jugement inique de M. Howarth, de faire un procès en *parjure* au Procureur Aylett, un autre en *eſcroquerie* au Maréchal du *King's-Bench* ; & de faire punir comme ils le méritoient la Demoiſelle *Fry*, *Scott*, *Raynold*, & le faux témoin *Broad*. Je ne voulus rien entendre : j'abandonnai toutes mes prétentions, trop heureux qu'on voulut bien me laiſſer partir. Je payois aveuglément tout ce qu'on me demanda, & je partis enfin ; n'emportant avec moi que cinquante guinées & quelques bijoux, ſeuls débris de la fortune que j'avois apportée en Angleterre quelques mois auparavant.

La boëte & lemanuſcrit que Scott m'avoient volés, étoient de toutes mes pertes celles que je regrettois le plus. Je laiſſai au Sieur O'Reilly une procuration apparente à l'effet de le pourſuivre juſqu'à condamnation définitive, & une ſeconde procuration ſecrette pour tâcher de ravoir la boëte & le manuſcrit à quelque prix que ce fût.

Mes cinquante guinées me conduisirent jusqu'à Bruxelles, où la Providence m'attendoit pour relever l'édifice de ma fortune. De-là je recommençai à parcourir l'Europe, changeant souvent de nom, mais me montrant par-tout sous les dehors d'un voyageur opulent : je repris définitivement celui de *Cagliostro*, que j'ai porté successivement en Courlande, en Russie, en Pologne, & en France.

J'avois entièrement perdu de vue l'affaire que j'avois à Londres, lorsque je reçus à Strasbourg une lettre du Sieur O'Reilly. Il me marquoit que Scott étoit en prison ; que les preuves du vol étant complettes, il seroit nécessairement pendu si l'affaire étoit jugée : que dans ces circonstances il lui avoit offert la liberté, avec cinq cens guinées, pour obtenir de lui la restitution de la boëte & du manuscrit ; mais que Scott lui avoit déclaré, que quelque chose qui pût arriver, il ne rendroit ni l'un ni l'autre. Le Sieur O'Reilly me marquoit dans cette lettre, que la plus grande partie de mes persécuteurs avoit fini misérablement, & finissoit par me demander mes dernières volontés relativement à Scott. Je lui répondis à cet égard, que je ne voulois pas être la cause de la mort d'un homme, & que je desirois que l'affaire se terminât à l'amiable.

Le Sieur O'Reilly fit en conséquence un arrangement avec Scott, par lequel je me désistois de l'accusation intentée contre lui, & consentois à son élargissement. Scott, de son côté, renonçoit à toute espèce de réparation & de dédom-

magement : il paya les dépens, & tout fut terminé.

Tranſiger ainſi ſur une accuſation capitale, n'annonçoit pas dans l'accuſé une confiance bien grande dans ſon innocence ; & ſi le Sieur Morande, qui envenime tout ce qui paſſe par ſes mains, prétend trouver dans cet acte la preuve d'une accuſation calomnieuſe plutôt que celle d'un pardon généreux, je me flatte qu'il ſera ſeul de ſon avis.

Quoi qu'il en ſoit, après avoir exercé pendant quatre ans la médecine en France avec un ſuccès qui, j'oſe le dire, n'a jamais eu d'exemple, fatigué par les criailleries éternelles des médecins, je leur abandonnai le champ de bataille.

Concentré à Paris dans le cercle étroit d'une ſociété choiſie, j'avois enfin trouvé dans le ſein de la retraite & de l'amitié le calme & le bonheur. Je me flattois de vivre & de mourir ignoré ; lorſque la plus étrange & la plus cruelle des aventures fixant plus que jamais ſur moi les regards de l'Europe, m'a fait ſouvenir que j'étois voué par mon étoile à l'infortune & à la célébrité.

Opprimé par l'autorité, entaché par la loi, flétri dans l'opinion, il a bien fallu que j'élevaſſe la voix pour ma défenſe : mais ce ne fut qu'à regret, & après avoir long-temps réſiſté aux inſtances de mon défenſeur, que je conſentis à laiſſer inſérer dans mon Mémoire quelques-unes des aventures ſingulières dont ma vie a été ſemée.

Quelque insuffisant, quelque imparfait que pût être un récit de cette nature, il appella sur moi l'intérêt général: on me plaignit, on pleura sur mon sort, on détesta mes persécuteurs. Leur haine, refrénée un instant par le premier Tribunal de la Nation, n'en devint que plus envenimée. On sait tout le mal qu'ils m'ont fait. Que Dieu le leur pardonne ainsi que moi! Mais en me calomniant, en dénaturant mes actions les plus simples, en soudoyant, pour tromper le Public, des écrivains périodiques dont j'ai dédaigné d'acheter le suffrage, ils m'ont mis dans la nécessité de désabuser des Lecteurs honnêtes, & de publier de mon vivant quelques anecdotes que j'aurois desiré ne rendre publiques qu'après ma mort.

SECOND VOYAGE A LONDRES.

LES aventures qui me sont arrivées depuis mon départ de France, n'ont rien en elles-mêmes de bien intéressant; mais la lecture en est indispensable pour tous ceux qui desirent connoître les ressorts qui font mouvoir la plume du Sieur Morande.

Je suis arrivé à Douvres le 18 Juin dernier. Des gens bien intentionnés avoient prévenu les commis de la Douane de mon arrivée, & de la nature des effets que j'emportois avec moi: mes malles sont vuidées en un instant; chacun des objets qu'elles contenoient est déplié, & visité avec l'exactitude la plus minutieuse. On trouve enfin mon écrin, que je n'avois pas cru devoir dérober à leurs recherches: un cri de joie se fait

entendre; la brigade s'amoncèle pour en admirer les beautés; & l'écrin paſſe de mains en mains. Un commis moins curieux que ſes camarades remet dans les malles tous les effets qu'on en avoit retirés, à l'exception des diamans qui faiſoient l'objet de leur admiration. Trouvant la diſtraction un peu forte, je pris la liberté de les leur redemander: on me répondit gravement, que mes diamans & mes bijoux étoient confiſqués au profit de la Grande-Bretagne. Je retournai triſtement à mon auberge. " Voilà donc," me diſois-je en moi-même, " la manière dont la " Grande-Bretagne accueillit ceux qui ſe réfu- " gient dans ſon ſein! Mes diamans ſont tombés " de Carybde en Scylla. Je m'eſtimois heureux " d'en avoir ſauvé la plus grande partie: autant " eût-il valu laiſſer le tout à la Baſtille." Ces réflexions n'étoient pas conſolantes: je me réſignai cependant, & m'endormis du ſommeil le plus profond.

J'ignore ce qui ſe paſſa pendant la nuit; mais le lendemain matin, lorſque je retournai à la Douane, je trouvai le plus grand changement dans les eſprits & ſur les viſages: on me parla du ton le plus reſpectueux: on me fit un million d'excuſes, & l'on me rendit mon écrin. Plus frappé de cet accueil qu'étonné de celui de la veille, je remerciai la Providence, & partis pour Londres.

SWINTON.

UN de mes amis, qui avoit eu des relations avec le Sieur Swinton, mais qui ne le connoiſſoit

que très-imparfaitement, m'adressa à lui comme à un homme honnête, & qui, parlant également bien le François & l'Anglois, pouvoit m'être à Londres de quelque utilité.

J'avois besoin d'une maison située dans un quartier bien airé : il m'indiqua *Sloane-street*, & me détermina à louer la maison voisine de la sienne. Pour la meubler, il me falloit différens ouvriers : ce fut le Sieur Swinton qui les choisit. L'ameublement étant achevé, l'on me présenta des mémoires dans lesquels chaque article étoit porté au double de sa valeur. Je voulus faire quelques représentations : on me menaça de la justice : je payai ; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que de tous les ouvriers que j'ai employés, il n'en est pas un seul qui, après avoir été payé, ne soit allé, en sortant de chez moi, faire ses remercîmens à M. Swinton.

Mon Mémoire contre les Sieurs Chenon & Launay parut à Paris peu de temps après mon arrivée à Londres. De trente exemplaires qui me furent envoyés par la poste, il ne m'en parvint qu'un seul : c'en fut assez pour me donner le moyen de le faire réimprimer en Anglois & en François. Ce mémoire a fait sur tous les esprits une impression qui subsiste encore, & qui subsistera toujours, quelque chose qui puisse arriver, parce que la vérité a un caractère indélébile.

Quelque temps après la publication de mon mémoire, il parut une traduction d'une de mes

lettres, dans laquelle j'avois épanché mon cœur, & nommé celui de mes ennemis, dont j'avois le plus lieu de me plaindre.

A-peine cette lettre eut-elle paru, que j'apperçus dans le Sieur Swinton un redoublement d'aſſiduités, & de careſſes. Il vouloit abſolument me faire connoître les environs de Londres: c'étoit, diſoit-il, un coup-d'œil ſuperbe que l'Hôpital de Greenwich, & les chantiers de conſtruction: une promenade en bateau ſur la Tamiſe étoit une partie de plaiſir délicieuſe, & dont je ne pouvois pas me former une idée. Je ſuis naturellement ſédentaire & penſeur: mes réflexions & mon expérience me déterminèrent à refuſer la partie. J'étois enveloppé d'ennemis: tout étoit à craindre pour moi. J'avois entendu conter l'hiſtoire d'un certain Chevalier de *Belleport*, & d'une certaine Dame *Drogard*.

Le Sieur Swinton avoit fondé ſur moi les plus grandes eſpérances: il me preſſoit de donner des audiences publiques comme à Straſbourg. J'y étois aſſez porté; mais il vouloit lever une boutique de drogueries, & être lui-même mon apothicaire: cette offre ne me plaiſoit nullement. S'appercevant que de jour en jour je me refroidiſſois ſur lui, il crut devoir parler clairement: en conſéquence il me fit écrire par l'une de ſes filles le billet que voici. " Je " ſais que vous avez fait gagner de l'argent " à beaucoup de monde; j'ai une famille nom- " breuſe; il faut que nous *mangions*. Si vous " me faites gagner de l'argent, je ſerai votre

« ami, & le Courier de l'Europe(*) fera votre « éloge ; ſinon . . . . . »

N'ayant pas conſervé ce billet, je ne puis pas aſſurer que ce ſoient préciſément les mêmes expreſſions ; mais ce que je puis aſſurer, c'eſt que les expreſſions qu'il contenoit étoient abſolument équivalentes.

Cette manière honnête de me mettre le piſtolet ſous la gorge ne me parut pas propre à détruire les impreſſions que l'on m'avoit données ſur le compte du Sieur Swinton. Je ceſſai abſolument de mettre les pieds chez lui, & lorſqu'il venoit chez moi, je ne le recevois pas, ou je le recevois ſi froidement que j'eſpérois d'un jour à l'autre le voir prendre ſon parti, ce qu'il fit en effet.

MORANDE.

LE Sieur Swinton étoit l'intime ami, & l'aſſocié du Sieur Morande : il m'avoit ſouvent parlé de l'avantage qu'il y auroit pour moi à le mettre dans mon parti, & m'en avoit indiqué très-clairement le moyen. Je n'avois pas jugé à-propos d'en faire uſage. Le Sieur Morande attribuant mon inſouciance à la maladreſſe du Négociateur, avoit voulu lui-même ſonder le terrain. En conſéquence il étoit venu

(*) Le Sieur Swinton eſt co-propriétaire du Courier de l'Europe.

chez le Sieur Swinton un jour que j'y étois : ſa figure ne m'avoit pas prevenu en ſa faveur : j'avois trouvé ſes queſtions déplacées, ſon ton indécent, & ſes menaces ridicules ; & je le lui avois dit avec franchiſe, en lui déclarant que je m'embarraſſois fort peu de ce qu'il pouvoit écrire ſur mon compte.

N'ayant plus rien à eſpérer de moi, le Sieur Morande avoit commencé à m'attaquer, mais avec honnêteté, avec modération, avec tout l'extérieur de l'impartialité.

Les choſes en étoient là lorſque je reçus la nouvelle, que ſa Majeſté Très-Chrétienne me permettoit de revenir en France. M. Barthelemy, Chargé-d'affaires de cette Cour, m'ayant indiqué un rendez-vous pour recevoir la confirmation de cette nouvelle, je m'y rendis avec deux de mes amis qui ce jour-là ne voulurent pas me quitter. Lord George Gordon, l'un d'eux, ne fut pas reçu par M. Barthelemy avec les égards dus à ſa naiſſance. On prétend qu'il s'en eſt vengé par un pamphlet mis dans les papiers Anglois ; je l'ignore : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ayant vu que l'hiſtoire de mon entrevue avec M. Barthelemy avoit été racontée d'une manière très-inexacte dans le Courier de l'Europe, je fis inſérer dans le *Public Advertiſer*, N° 16306, la note ſuivante en François.

" Le Courier de l'Europe ayant donné une " fauſſe expoſition de ce qui s'eſt paſſé lors

« de l'entrevue du Comte de Cagliostro avec « le Ministre de France, M. Barthelemy, le « Comte se croit obligé d'éclairer la Nation « sur des faits qui, lorsque il y est question « de lui, sont presque toujours ou déguisés, « ou méchamment interprétés par ses détrac- « teurs. Le nombre en est grand ; mais il « a choisi pour retraite le pays de la justice « & de la vérité : il n'y craint rien des efforts « que pourroit faire contre lui cet essain de « perturbateurs d'un repos qu'il est venu cher- « cher, sûr de le trouver chez une Nation qui « connoît tous les droits de l'hospitalité qu'elle « veut bien lui accorder. Voici donc l'affaire « telle qu'elle s'est passée.

« Le 20 Août 1786, M. d'Arragon, Secré- « taire de l'Ambassadeur, se présenta chez M. le « Comte de Cagliostro pour lui signifier, de « la part de M. Barthelemy, que Sa Majesté « Très-Chrétienne lui permettoit de retourner « librement en France.

« Le Comte demanda si M. Barthelemy avoit « reçu les ordres du Roi. La réponse du « Secrétaire fut, que, si le Comte se don- « noit la peine de passer à l'Hôtel de France, « entre onze heures & midi le lendemain, M. « Barthelemy lui donneroit les éclaircissemens « qu'il demandoit.

« En conséquence, le 21, à l'heure dite, « M. de Cagliostro, toujours plein de respect « pour les ordres de Sa Majesté, se rendit chez

" M. Barthelemy, accompagné de Lord G. " Gordon & de M. Bergeret de Frouville. " l'on fit paſſer le Comte dans une grande " ſalle dont on refuſa l'entrée à ſes amis ; mais " le zèle de Lord Gordon & de M. Bergeret " leur fit ſurmonter cet obſtacle : ils ne vou- " lurent pas le quitter ; & quoique M. Bar- " thelemy parut deſirer de l'entretenir en parti- " culier, Lord George Gordon perſiſta à être " préſent à la converſation que voici :

" *M. Barthelemy.*—Monſieur le Comte, j'ai " des ordres pour vous donner la liberté de " retourner en France.

" *Le Comte.*—Je me ſuis rendu ici avec " plaiſir pour y recevoir les ordres de Sa Ma- " jeſté.

" M. Barthelemy tira alors de ſa poche non " pas un ordre du Roi, comme le Comte avoit " lieu de l'attendre, mais une ſimple lettre du " Baron de Breteuil, à quoi le Comte répondit :

" Eſt-il poſſible de reconnoître un ordre " pareil ? Pour entrer à la Baſtille, pour en " ſortir, & pour m'éloigner de Paris, n'ai-je " pas reçu une lettre-de-cachet ſignée du Roi " lui-même ? Une ſimple lettre de M. de " Breteuil, peut-elle ſuffire pour révoquer les " ordres poſitifs de Sa Majeſté ? Je vous le dis, " Monſieur, je ne connois ni M. de Breteuil, " ni ſes ordres : il n'y a que Sa Majeſté que " je reconnoiſſe pour Souverain des François,

« Je vous parle avec ma franchise ordinaire ; « je ne suis pas venu chez vous comme Mi- « nistre, mais comme un François dont tout le « monde dit grand bien ; & je vous prie de « me remettre la lettre de M. de Breteuil, ou « du moins une copie.

« *M. Barthelemy.*—Monsieur le Comte, cela « m'est impossible. Je comprends, je sens tout « ce que vous me dites : j'ai exécuté mes or- « dres, & ne puis entrer dans aucun détail.

« Quoique M. Barthelemy parût mécontent « que Lord George Gordon fût présent à cette « conversation, le Comte avouera toujours haute- « ment que le Chargé-d'affaires s'est comporté « de la manière la plus honnête.

« Tel est le véritable exposé de ce qui s'est « passé entre le Comte & le Ministre de France, « en présence de Lord George Gordon, & M. « Bergeret de Frouville, officier de cavalerie au « service de France. »

Il n'y avoit certainement rien que de raisonnable dans ce que j'avois dit à M. Barthelemy. Je ne pouvois pas prudemment m'embarquer pour la France, sans avoir entre les mains une lettre-de-cachet révocative de la première. Qu'aurois-je pu répondre au Gouverneur de Boulogne ou de Calais, s'il m'avoit demandé de quel droit je revenois en France après la défense qui m'avoit été faite d'y retourner sous peine de désobéissance ? N'auroit-il pas été de son devoir,

ou de me faire rembarquer, ou de me retenir dans quelque château fort, juſqu'à ce qu'il plût à M. le Baron de Breteuil de confirmer la nouvelle ſur la foi de laquelle j'aurois quitté l'Angleterre.

Il y a donc tout lieu de croire que c'eſt par oubli que M. le Baron de Breteuil n'a pas joint à ſa lettre une lettre-de-cachet révocative de celle qui m'avoit exilé ; & cela eſt d'autant plus vraiſemblable, que M. Barthelemy eſt venu lui-même chez moi, un mois après cette ſcène, m'apporter une lettre-de-cachet en forme qui me permet de revenir en France, & d'y reſter *juſqu'au jugement de mon procès contre les Sieurs Chenon & Launay.*

Cette faveur de ſa Majeſté Très-Chrétienne étoit d'autant plus précieuſe à mes yeux, qu'elle étoit émanée de ſon propre mouvement, ne l'ayant ſollicitée directement ni indirectement. Que le Monarque vertueux & bien-intentionné qui règne ſur les François reçoive ici les témoignages de ma reſpectueuſe reconnoiſſance pour un bienfait que je conſidère comme l'avant-coureur de la juſtice que je ſollicite. Ma confiance en ſa parole royale eſt ſans bornes ; mais je ſupplie Sa Majeſté de trouver bon que je n'uſe pas de la faculté qu'Elle veut bien m'accorder. Quiconque a gémi innocemment pendant neuf mois à la Baſtille, & qui, déchargé d'accuſation par un arrêt unanime, n'a eu pour tout dédommagement qu'une lettre d'exil, a droit de tout redouter, & de ne voir que des

pièges autour de lui. L'intention du Roi eſt pure ſans doute ; mais la manière dont on a rédigé la lettre de rappel, a droit de m'alarmer. Le terme que l'on met à mon ſéjour en France, eſt un terme incertain : mon procès peut être jugé d'un jour à l'autre ; & le lendemain du jugement on ſeroit libre de m'arrêter, ſans que ma lettre de rappel pût alors me ſervir de ſauvegarde.

Je veux épargner à mes ennemis de nouvelles atrocités, & à l'Europe un nouveau ſcandale : je n'irai point en France. J'abandonne aveuglément mes intérêts aux défenſeurs que j'ai choiſis, & leur laiſſe le ſoin de faire juger une cauſe trop juſte pour avoir beſoin d'être ſollicitée.

Mais reprenons l'ordre des faits. J'ai dit que les premières attaques du Sieur Morande avoient l'extérieur de l'honnêteté & de la modération. Ce ton, fait pour ſéduire les ames honnêtes, pouvoit, s'il avoit été ſoutenu, donner au Sieur Morande un grand nombre de partiſans : les étrangers ſur-tout pouvoient croire que ſon but étoit ſeulement, ainſi qu'il l'annonçoit, de faire connoître au Public le lieu de ma naiſſance, & mes véritables aventures. Je prévis que la carrière dans laquelle il entroit, l'entraîneroit fort loin. En attendant que ma réponſe parût, il étoit important que tout le monde pût connoître ſes motifs, & les reſſorts qui le faiſoient mouvoir : il eût été mal-adroit à moi de le dire, avant de pouvoir le prouver ; cela n'auroit ſervi qu'à rendre le Sieur Morande

plus

plus circonſpect. Il falloit donc trouver un biais à l'aide duquel je puſſe l'engager adroitement à ſe démaſquer lui-même, & à ſe montrer au Public dans toute ſa laideur.

J'avois parlé en ſociété d'une expérience connue de tous les chymiſtes ; qui conſiſte à accoutumer inſenſiblement un animal à une nourriture empoiſonnée, & à rendre par ce moyen ſa propre chair un poiſon des plus ſubtils. Le Sieur Morande avoit plaiſanté aſſez lourdement à ce ſujet : cette plaiſanterie déplacée fut le prétexte dont je me ſervis pour aller à mon but. Je fis inſérer dans le *Public Advertiſer* le paragraphe ſuivant.

Lettre du Comte de Cagliostro au Sieur Morande, Rédacteur du Courier de l'Europe, *du 3 Septembre* 1786.

" JE ne connois pas aſſez, Monſieur, les " fineſſes de la langue Françoiſe pour vous faire " tous les complimens que méritent les excel- " lentes plaiſanteries contenues dans les N^os^ 16, " 17, & 18 du Courier de l'Europe : mais " comme tous ceux qui m'en ont parlé, m'ont " aſſuré qu'elles réuniſſoient la grace à la fineſſe, " & la décence du ton à l'élégance du ſtile, j'ai " jugé que vous étiez un homme de bonne " compagnie ; & à ce titre j'ai conçu le plus vif " deſir de faire connoiſſance avec vous. Ce- " pendant, comme les méchans s'étoient permis " de débiter ſur votre compte de très-*vilaines*

" *biſtoires*, j'ai cru devoir les éclaircir avant de me
" livrer tout-à-fait à l'inclination que je reſſens
" pour vous. J'ai vu avec bien de la ſatis-
" faction que tout ce que l'on avoit dit à votre
" ſujet étoit pure médiſance ; que vous n'étiez
" pas du nombre de ces calomniateurs périodi-
" ques qui vendent leur plume au plus offrant,
" & font payer juſqu'à leur ſilence ; & qu'enfin
" les propoſitions ſecrettes que vous m'aviez
" fait faire par votre digne ami M. Swinton,
" m'avoient effarouché mal-à-propos, étant
" tout auſſi naturel de demander de l'or à un
" adepte que de puiſer de l'eau dans la Tamiſe.

" De toutes les *bonnes biſtoires* que vous faites
" ſur mon compte, la meilleure ſans contredit
" eſt celle du cochon engraiſſé d'arſenic qui
" empoiſonna les lions, les tigres, & les léo-
" pards des forêts de Medine. Je vais, Mon-
" ſieur le railleur, vous mettre à portée de
" plaiſanter en connoiſſance de cauſe. En fait
" de phyſique & de chymie, les raiſonnemens
" prouvent peu de choſe, le perſiflage ne prouve
" rien ; l'expérience eſt tout. Permettez-moi
" donc de vous propoſer une petite expérience
" dont l'évènement divertira le Public, ſoit à
" vos dépens, ſoit aux miens. Je vous invite
" à déjeûner pour le 9 Novembre prochain, à
" 9 heures du matin : vous fournirez le vin &
" tous les acceſſoires : moi, je fournirai ſeule-
" ment un plat de ma façon ; ce ſera un petit
" cochon de lait, engraiſſé ſelon ma méthode.
" Deux heures avant le déjeûner, je vous le
" préſenterai en vie, bien gras & bien portant.

« Vous vous chargerez de le faire tuer, & de le « faire apprêter ; & je ne m'en approcherai plus « juſqu'au moment où on le ſervira ſur table. « Vous le couperez vous-même en quatre par- « ties : vous choiſirez celle qui flattera le plus « vôtre appétit ; & vous me ſervirez celle que « vous jugerez à-propos. Le lendemain de ce « déjeûner il ſera arrivé de quatre choſes l'une : « ou nous ſerons morts tous les deux, ou nous « ne ſerons morts ni l'un ni l'autre ; ou je ſerai « mort, & vous le ne ſerez pas ; ou vous ſerez « mort, & je ne le ſerai pas. Sur ces quatre « chances, je vous en donne trois ; & je parie « 5000 guinées que le lendemain du déjeûner « vous ſerez mort, & que je me porterai bien. « Vous conviendrez que l'on ne ſauroit être plus « beau joueur, & qu'il faut néceſſairement ou « que vous acceptiez le pari, où que vous con- « veniez que vous êtes un *ignorant*, & que vous « avez *ſottement* & *plattement* plaiſanté ſur un « fait qui n'étoit pas de votre compétence.

« Si vous acceptez le pari, je dépoſe incon- « tinent les 5000 guinées chez le banquier « qu'il vous plaira choiſir. Vous voudrez bien « en faire autant dans la quinzaine ; pendant « lequel temps il vous ſera loiſible de mettre « vos croupiers & vos ſouteneurs à contri- « bution.

« Quelque parti que vous preniez, je me « flatte que vous voudrez bien inſérer ma lettre « dans votre premier numéro, & l'ajouter par « *poſt-ſcriptum* à la critique charmante, quoi-

" qu'un peu tardive, dont vous voulez bien ho-
" norer mon mémoire.

" Je ſuis, Monſieur, avec les ſentimens qu'é-
" prouvent univerſellement tous ceux qui ont
" le bonheur d'avoir des relations avec vous.

" Votre, &c."

Je m'attendois bien qu'un pari auſſi biſarre déconcerteroit un peu le Sieur Morande ; mais je n'eſpérois pas un ſuccès auſſi complet. On ne ſauroit ſe faire une idée de la fureur imbécille dans laquelle il entra à la lecture de ma lettre. La réponſe qu'il me fit, & qu'on peut lire dans le N° 19, du Courier de l'Europe, eſt véritablement d'un homme qui a perdu la raiſon : il ne ſe contente pas de m'adreſſer toutes les injures que ſon imagination lui fournit ; il attaque juſqu'à mon défenſeur (*), & ſoutient qu'en me prêtant ſa plume, il s'eſt rendu *le complice de l'empoiſonnement d'un homme.*

Il n'a pas même l'eſprit de voir, que le pari qu'on lui propoſoit n'étoit autre choſe qu'une manière indirecte de lui reprocher ſon ignorance

(*) Le Sieur Morande a employé tour à tour, à ſon égard, la louange & le blâme, la flatterie & les menaces. J'ignore quel peut avoir été le deſſein du Sieur Morande : tout ce dont je puis l'aſſurer, c'eſt que la réputation de mon défenſeur eſt auſſi indépendante de ſon ſuffrage que de ſes injures ; & qu'il ne ſe laiſſera ni ſéduire par la flatterie, ni intimider par les menaces.

& ſa préſomption : il croit le pari ſérieux, & l'accepte à condition qu'il aura la faculté de faire remplir, par un *animal carnivore*, le rôle que je lui deſtinois.

Je crus devoir profiter de l'avantage que la gaucherie du Sieur Morande venoit de me donner ſur mes ennemis. Je lui écrivis par la même voie la lettre ſuivante, pour conſtater ſa balourdiſe, & en même temps pour annoncer au Public le moment où je publierois ma réponſe.

Seconde Lettre de Comte Cagliostro au Rédacteur, en date du 6 Septembre 1786, Imprimée dans le Public Advertiſer *le Samedi 9 du même mois.*

" Reçevez, Monſieur, mes remercîmens " d'avoir bien voulu inſérer ma lettre dans le " Courier d'aujourd'hui. Votre réponſe eſt fine, " honnête & modérée : elle mérite une replique : " je me hâte de vous l'envoyer pour qu'elle puiſſe " paroître dans votre prochain numéro.

" La conpoiſſance de l'art de conſerver eſt " eſſentiellement liée avec celle de l'art de dé- " truire. Les remèdes & les poiſons, dans les " mains d'*un ami des hommes*, peuvent également " ſervir au bonheur du genre humain ; les pre- " miers, en conſervant les êtres utiles ; les der- " niers, en détruiſant les êtres malfaiſans. Tel " eſt l'uſage que j'ai toujours fait des uns & des " autres ; & il ne tenoit qu'à vous, Monſieur,

" que mon *nourrisson* de Londres ne fût autant
" & plus utile à l'Europe que celui de Medine
" ne l'a été jadis à l'Arabie. J'en avois, je vous
" l'avoue, le plus vif desir. Vous aviez eu la
" bonté de me faire connoître quel est le genre
" d'appât le plus propre à vous attirer. Je m'en
" étois servi. Le pari de 5000 guinées étoit
" justement l'amorce à l'aide de laquelle j'espé-
" rois vous prendre dans mes filets. La pru-
" dence extrême dont vous avez donné des
" preuves dans plus d'une rencontre, ne vous a
" pas permis de mordre à l'hameçon: mais,
" comme les 5000 guinées vous tiennent forte-
" ment au cœur, vous acceptez le pari à une
" condition qui en détruit tout l'intérêt, & à
" laquelle je ne dois pas souscrire. Il m'importe
" peu de gagner 5000 guinées; mais il importe
" beaucoup à la société d'être délivrée d'un fléau
" périodique. Vous refusez le déjeûner auquel
" je vous invite, & vous me proposez de faire
" remplir votre place par un animal carnivore.
" Ce n'est pas là mon compte; un semblable
" convive ne vous représenteroit que très-im-
" parfaitement. Où trouveriez-vous un *animal*
" *carnivore*, qui fût parmi les animaux de son
" espèce ce que vous êtes parmi les hommes?
" D'ailleurs, les volontés sont libres. Ce n'est
" pas votre représentant; c'est vous que je veux
" traiter. L'usage de combattre par champions
" est passé de mode depuis long-temps; mais
" quand bien même on vous rendroit le service
" de le remettre en vigueur, l'honneur me dé-
" fendroit de lutter contre le champion que vous
" m'offrez. Un champion ne doit point être

" traîné dans l'arène : il doit s'y montrer de
" bonne grace ; & vous conviendrez pour peu
" que vous ſuppoſiez de raiſon aux animaux,
" qu'il ne s'en trouvera pas un ſeul, ſoit carni-
" vore, ſoit herbivore, qui conſente à devenir le
" vôtre. Ceſſez donc de me faire des propo-
" ſitions auxquelles je ne puis pas entendre :
" votre acceptation conditionelle eſt un véritable
" refus, & mon dilemme ſubſiſte.

" Au ſurplus je vois avec une véritable ſatis-
" faction que c'eſt vous, Monſieur, qui êtes
" chargé de défendre les Sieurs Chenon & Lau-
" nay. Il ne manquoit à une pareille cauſe, &
" à de pareils cliens, qu'une pareille défenſe &
" un pareil défenſeur.

" Continuez, Monſieur ; rendez vous plus
" digne que jamais de l'eſtime & des applaudiſſe-
" mens du Public. Je n'interromprai point
" votre éloquente plaidoyerie ; quand vous
" aurez rempli l'honorable carrière dans laquelle
" vous êtes entré, je verrai quel parti je dois
" prendre.

" Je ſuis, &c."

Cette lettre a achevé de faire oublier au Sieur Morande le rôle de ſang-froid & d'impartialité qu'il s'étoit propoſé de jouer en m'attaquant. Dès ce moment, il a pris, pour ne le plus quitter, le ton groſſièrement injurieux, d'après lequel tout lecteur judicieux a pu prononcer d'avance ſur le perſonnel de l'auteur, & ſur la nature de l'ouvrage,

(*)Le Sieur Morande n'a pas seulement été enrôlé par mes ennemis à titre d'écrivain diffamateur ; c'est encore lui qui a été chargé du soin de trouver des témoins, & de fabriquer des preuves. Le malheureux sans argent, sans crédit, obéré de dettes, entouré d'arrêteurs, n'osoit quitter sa maison que le dimanche : on l'a vu tout à coup payer ses dettes, acheter argent comptant des habits & des meubles, montrer avec ostentation un porte-feuille rempli de billets de banque, en un mot afficher une infâme opulence : on l'a vu parcourant en voiture les carrefours de la ville & ses environs, aller de porte en porte, de tabagie en tabagie, de prison en prison, sollicitant, la bourse à la main, des suffrages contre moi.

Ces faits sont à la connoissance de tout Londres. Le Sieur *Du Bourg*, Notaire de M. l'Ambassadeur de France, qui a accompagné quelquefois le Sieur Morande dans ses ténébreuses recherches, est convenu avoir reçu de ce dernier *cinquante guinées* pour ses honoraires.

Le Sieur Morande en a offert jusqu'à *cent* au Sieur *Reilly*, propriétaire de l'hôtel des Francs-

(*) Il n'est pas un seul mot dans le Courier de l'Europe, qui ne tende à élever des nuages sur ma probité, & sur ma fortune ; & cela dans la vue de faire croire au Public, que mes réclamations sur le vol qui m'a été fait pendant mon séjour à la Bastille sont chimériques, & que l'on ne doit avoir aucun égard à mon serment. Le Sieur Morande porte la maladresse jusqu'à tirer lui-même cette conséquence en dix endroits de son libelle.

Maçons, & chez lequel je demeurois lors de mon départ d'Angleterre en 1777, pour *déclarer ſeulement* que j'étois parti ſans le payer. On peut juger par-là de l'énormité de la dépenſe que mes ennemis ont dû faire pour empêcher, en me déshonorant, l'effet de mes réclamations. En vérité je ſerois bien tenté de croire que c'eſt moi qui paie les frais de la guerre, & que le porte-feuille du Sieur Morande ne s'eſt enflé qu'aux dépens du mien.

C'eſt à la ſollicitation du Sieur Morande que le Sieur *Priddle*, qui avoit été mon Procureur en 1777, a pris contre moi un *writ* pour 60 liv. ſterling, que je ne lui dois point; & c'eſt, ſelon toute apparence, d'après ſes conſeils que l'on a ſoudoyé le Sieur *Sachi* pour venir en Angleterre prendre contre moi un autre *writ* de 150 liv. ſterling, que je ne dois pas davantage.

L'intention de mes ennemis étoit de me faire traîner ignominieuſement à Newgate(*). Les *writs*(†) avoient été pris dans le plus grand ſecret: les arrêteurs étoient en embuſcade dans la maiſon du Sieur *Swinton*; tandis que ce brave homme, ſa gouvernante, & les enfans de ſa gouvernante, ſe relayoient à la fenêtre pour veiller ſur tous mes mouvemens. Quelques

(*) Priſon des criminels, mais qui eſt auſſi la priſon civile du comté où je demeure.

(†) Permiſſion d'empriſonner qui s'accorde au créancier, vrai ou faux, ſur un ſimple ſerment.

jours après j'appris l'existence des *writs*, & le danger que j'avois couru : je m'assurai de deux cautions, & fus avec elles chez l'arrêteur. C'est ainsi que j'ai fait échouer le complot formé contre ma liberté.

Les détails dans lesquels je viens d'entrer, & les preuves que j'ai données à l'appui, répondent suffisamment aux imputations calomnieuses répandues dans le Courier de l'Europe. Je pourrois m'en tenir là ; mais je ne veux pas laisser au Sieur Morande le plus léger subterfuge. Il cite des témoins : on sait de quelle manière il se les est procurés. N'importe ; examinons-les.

RAYNOLD.

Le Procureur Raynold assure, si l'on en croit le Sieur Morande, que je me suis enrichi aux dépens de la Demoiselle *Fry*.

Réponse.—Ce témoin est un homme infâme ; il a subi le supplice du *pilori* pour crime de *parjure*. Depuis que le Sieur Morande l'a cité, il a avoué à des personnes dignes de foi, & notamment au Sieur M...., le complot formé contre moi en 1777, & le rôle qu'il y avoit joué.

JAMES.

Le Procureur *James*, si l'on en croit le Sieur Morande, confirmera le témoignage de *Raynold*.

RÉPONSE.—Cela eſt impoſſible. J'ai en ma poſſeſſion une note écrite de ſa main en 1777, dans laquelle il atteſte perſonnellement les perſécutions que la Demoiſelle *Fry* m'a fait éprouver. Le témoignage qu'il a rendu de moi dans ce dernier voyage, en préſence de trois perſonnes dignes de foi, ne me permet pas de croire qu'il puiſſe ſe dédire d'une manière ſi honteuſe.

Lorſqu'en 1777 je révoquai le Procureur *Priddle*, le Sieur James fut celui à qui je donnai ma confiance, avant de partir : je lui payai ce qu'il me demanda. Auſſi-tôt mon retour à Londres, il eſt venu me trouver, en me diſant qu'il s'étoit trompé de dix guinées à ſon préjudice. Cette créance étoit bien ſuſpecte : la preſcription étoit acquiſe en ma faveur. J'ai payé les dix guinées. Je veux bien croire que je n'ai été que juſte envers lui ; mais au moins je crois avoir acquis le droit d'exiger de lui qu'il ſoit juſte envers moi.

MITCHEL.

Le Sieur Morande prétend que le Procureur *Mitchel* a des renſeignemens curieux à donner au Public ſur mon procès avec la Demoiſelle *Fry*.

RÉPONSE.—J'ai de la peine à croire que le Sieur *Mitchel* oſe ſe compromettre à ce point. Il n'étoit point le Procureur de la Demoiſelle *Fry*, mais ſeulement le prête-nom du Sieur Raynold, ſon véritable Procureur, qui ſe tar-

guoit à mes yeux du titre de Shérif. Quand on a eu le malheur d'être compromis dans une mauvaise affaire, le parti le plus prudent est celui du silence; & c'est selon toute apparence celui que le Sieur *Mitchel* prendra.

PRIDDLE.

Le Procureur *Priddle* tient, dit-on, le même langage que *Raynold* en faveur de la Demoiselle *Fry*.

RÉPONSE.—*Priddle* ne peut pas être écouté, parce qu'il a occupé pour moi dans mes procès contr'elle; parce que je l'ai révoqué; & parce que le motif de cette révocation étoit précisément son trop de zèle pour les intérêts de la Demoiselle *Fry*.

Ces motifs de reproche ne sont pas les seuls. Il a pris un *writ* contre moi; & j'ai entre les mains la preuve testimoniale, & par écrit, que j'ai payé la dette qu'il a juré contre moi. Je supplie le Lecteur de vouloir bien, avant de prendre une opinion sur *Priddle*, attendre l'*événement* du procès qu'il m'a suscité.

AYLETT.

Le Procureur *Aylett* prétend que je suis venu à Londres en 1772 sous le nom de *Balsamo*.

RÉPONSE.—*Aylett* n'a pu éviter la peine de l'escroquerie qu'il m'avoit faite en 1777: il est condamné au pilori, pour crime de parjure.

PERGOLEZZI.

Le Sieur *Pergolezzi* atteſte la même choſe qu'*Aylett*.

Réponse.—C'eſt le Sieur *Pergolezzi* qui, en 1777, avoit inventé la fable dont *Aylett* avoit profité. On a pu voir dans le récit des faits, quels étoient alors ſes motifs : ceux qui le dirigent aujourd'hui n'ont pas beſoin d'être énoncés.

RICIARELLI.

Le Sieur Morande prétend qu'un Sieur *Edmond*, dont il ne donne ni la qualité, ni l'adreſſe, a entendu dire au Sieur *Riciarelli* que je lui avois emprunté ſa bague, ſa montre, & ſa tabatière ; & que j'avois mis le tout en gage, que je l'avois trompé ſur la tranſmutation des métaux, &c.

Réponse.—Je ſuis bien loin de vouloir récuſer le témoignage du Sieur *Riciarelli* ; je l'invoque au contraire. Si le Sieur *Riciarelli* vit encore, il ſera le premier à démentir les calomnies que l'on répand ſous ſon nom.

Le Sieur *Riciarelli* étoit un parfait honnête homme : c'étoit un très-habile muſicien ; mais ſa généroſité & ſon goût pour l'alchymie l'avoient empêché de jouir de la fortune qu'il étoit en droit d'attendre de ſes talens. Il vint me voir lors de mon premier voyage à Londres. Je

me fis un véritable plaiſir de lui offrir ma table, & j'ai continué à le voir juſqu'au moment de mon départ. M'auroit-il été ſi conſtamment attaché, ſi j'avois eu la baſſeſſe de lui excroquer le peu de bijoux qu'il pouvoit avoir ?

SACHI.

Le Sieur *Sachi* atteſte la plus grande partie des faits conſignés dans le Courier de l'Europe.

Réponse.—Il eſt bon que le Public ſache quelles ont été mes relations avec le Sieur *Sachi*.

Dans le courant de 1781, je me trouvai dans ma ſalle d'audience à Straſbourg entouré d'un grand nombre de pauvres malades, & ayant entr'autres avec moi le Sieur Barbier, Commiſſaire des guerres. Un inconnu ſe préſente ; c'étoit le Sieur *Sachi* : il fend la foule, & ſe met à genoux devant moi, me demandant de le prendre à mon ſervice par charité, s'offrant même à porter ma livrée. Je le relève. Tout annonçoit en lui la plus profonde misère. Il me raconte ſon hiſtoire prétendue : il ſe dit grand bourgeois d'Amſterdam : il m'annonce qu'il n'a quitté cette ville qu'après avoir eſſuyé les plus grands malheurs. Je lui demande ce qu'il ſait faire. Il me dit qu'il a une teinture de chirurgie ; qu'il ſait ſaigner, panſer une plaie, blanchir les dents, &c.

Sa figure me parut ſiniſtre ; je ſurmontai néanmoins la répugnance qu'elle m'inſpiroit.

Je tirai un louis de ma poche, & je le lui donnai. Je lui fis faire un habit, & le retins près de moi pour m'aider dans le traitement des malades.

Comme je n'avois pas cru devoir l'admettre à ma table, je lui donnois tous les jours tantôt un louis, tantôt un demi-louis, pour payer sa nourriture à l'auberge : je portai même la complaisance jusques à lui donner la recette de quelques médicamens, & entr'autres d'une espèce d'élixir, appellé *gouttes jaunes*, qu'il a depuis vendu, & qu'il vend encore aujourd'hui à Londres, comme étant mon *baume* ; quoiqu'il n'y ait aucune espèce d'analogie entre ces deux médicamens.

Il y avoit tout au plus huit jours qu'il étoit à mon service lorsqu'un honnête bourgeois, entrant chez moi, me dit, " Monsieur, vous avez " donné la vie à ma femme & à ma fille : " je viens vous payer le tribut de ma recon- " noissance. Apprenez que vous avez près de " vous un serpent domestique. *Sachi* est un " espion payé par les médecins, & qui doit " travailler à vous perdre de réputation : il a " déjà mis à contribution plusieurs de vos ma- " lades, en leur disant que c'étoit par votre ordre " qu'il agissoit ainsi." Le Sieur *Sachi* étant entré pendant cette conversation, l'honnête bourgeois ne se déconcerta pas : il répéta au Sieur *Sachi* présent, ce qu'il venoit de dire du Sieur *Sachi* absent. Ce dernier fut confondu. Je le mis à la porte : furieux d'avoir été démasqué,

il se vanta hautement qu'il assassineroit la personne qui m'avoit éclairé sur son compte. M. le Marquis De la Salle, Commandant à Strasbourg, s'étant procuré des renseignemens sur ce qu'étoit le Sieur *Sachi*, le fit chasser de la ville.

Ce dernier étant au-delà du Rhin, m'écrivit une lettre insolante, dans laquelle il me demandoit 150 louis pour les huit jours qu'il avoit passés à mon service, me déclarant que, faute par moi de lui payer cette somme, il alloit me diffamer dans un libelle. Je ne payai pas la somme ; & le Sieur Sachi, réuni avec un Sieur *Rochebrune*, Avocat François qui en s'expatriant avoit évité la peine des galères, à laquelle il étoit condamné, composa le libelle que le Rédacteur du Courier de l'Europe qualifie de mémoire.

Je quittai Strasbourg en 1783, pour voyager en Italie : de là je revins à Bourdeaux, où je recommençai à donner des audiences publiques. Le Sieur Sachi vint m'y trouver, non pas pour me traduire en justice, mais pour y colporter son libelle, & me calomnier de nouveau. Les chefs de la ville me proposèrent de le faire renfermer. Je m'y opposai, & quittai Bourdeaux.

A Lyon je n'exerçai pas la médecine ; on m'y laissa tranquille : il en fut de même à Paris, jusques au moment de mon emprisonnement à la Bastille.

A cette

A cette époque le Sieur *Sachi* ſe réunit avec l'Avocat de la Dame *De la Motte* pour faire une nouvelle édition de ſon libelle, que le Parlement de Paris a ſupprimée comme contenant DES FAITS INJURIEUX ET CALOMNIEUX.

Exilé de la France, & dépouillé de mes biens, mes réclamations néceſſaires ont ſuſcité contre moi de nouveaux ennemis. *Sachi*, leur digne agent, m'a ſuivi en Angleterre; & là, non content d'avoir compoſé avec le Sieur Morande la troiſième édition d'un libelle flétri par une déciſion ſouveraine, il a oſé affirmer ſous la religion du ſerment(*) que je lui devois 150 liv. ſterling, & me faire arrêter pour la valeur de cette ſomme.

Tel eſt le témoin que le Sieur Morande préconiſe comme méritant la plus entière confiance. Si quelqu'un pouvoit douter de la vérité des faits que je viens d'expoſer, qu'il écrive à Strasbourg; ſes doutes ſeront bientôt diſſipés(†).

(*) J'apprends dans le moment, que Sachi vient de quitter précipitamment l'Angleterre. L'exemple de Raynold et d'Aylett l'ont probablement effrayé.

(†) On peut vérifier tout ce que je dis de Sachi, South-ſtreet, N° 33, chez la même perſonne entre les mains de laquelle eſt dépoſé le journal de Vitellini: on en trouvera l'atteſtation la plus exacte, la plus en forme, & la plus authentique; elle eſt ſignée par le Commiſſaire des guerres, certifiée par un Notaire, légaliſée par Meſſieurs les Préteurs, Conſuls, & Magiſtrats de la ville de Strasbourg. Peut-il y avoir une preuve plus claire de mon innocence, de la méchanceté du Sieur Morande, & de l'infâme procédé de Sachi?

SUR MA PATRIE.

Après avoir rétabli les faits que le Sieur Morande avoit dénaturés, après avoir fait connoître ſes témoins, qu'il me ſoit permis d'analyſer quelques-unes des allégations & des réflexions injurieuſes dont il a parſemé ſon libelle.

Le Sieur Morande, après avoir dit qu'il eſt très-certain que je ne ſuis né ni à Medine, ni à Malte, ni à Trébiſonde, me donne trois autres patries parmi leſquelles il veut abſolument que j'en choiſiſſe une.

Vous êtes néceſſairement, me dit-il, ou *Calabrois*, parce que vous en avez l'accent; ou *Sicilien*, parce que vous avez déclaré que vous l'étiez; ou *Napolitain*, parce que le Sieur Sachi atteſte que vous êtes né dans un fauxbourg de Naples, & que votre père eſt un pauvre homme qui s'appelle *Tiche*.

Réponse.—Ignorant moi-même dans quel lieu du monde j'ai reçu le jour, il ſeroit poſſible que les conjectures du Sieur Morande fuſſent fondées: je ne puis cependant m'empêcher d'obſerver, que les raiſons ſur leſquelles il les appuie ne ſont pas à beaucoup près déterminantes.

1°. Je me ſuis habitué dès ma tendre jeuneſſe à parler la langue Franque, eſpèce de jargon qui a beaucoup d'affinité avec la langue Italienne, & qu'il faut néceſſairement parler pour voyager avec quelque agrément en Barbarie &

dans les Échelles du Levant. Cette habitude eſt cauſe que je prononce aſſez mal l'Italien ; & c'eſt apparemment cette mauvaiſe prononciation que l'on a qualifié d'accent *Calabrois*, & d'où l'on a conclu aſſez légèrement que j'étois né dans la *Calabre*.

2°. Le Sieur Morande prétend avoir entre ſes mains un *affidavit* dans lequel j'ai déclaré que j'étois *Sicilien* ; d'où il conclud que je dois néceſſairement m'avouer *Sicilien*, ou convenir que je me ſuis rendu coupable de parjure.

RÉPONSE.—Ce raiſonnement ſeroit bon, ſi j'avois déclaré avec ſerment que j'étois *Sicilien* ; mais le but de cet *affidavit* dont parle le Sieur Morande, étoit ſeulement de rendre plainte d'un vol qui m'avoit été fait. Dès-lors j'ai pu, ſans me rendre coupable de parjure, me donner tel *nom*, telle *patrie*, telle *qualité* que bon m'a ſemblé ; par la raiſon que mon *nom*, ma *patrie*, ma *qualité*, étoient des choſes étrangères à l'objet du ſerment ; & qu'il falloit bien que je priſſe un *nom*, une *patrie*, une *qualité*, pour être admis à l'*affidavit*.

3°. Je ſuis né dans un fauxbourg de *Naples* ; mon véritable nom eſt *Tiebo* : mon père y étoit *cocher* ; j'y ai été *perruquier* & *valet-de-chambre*. Le Sieur *Sachi* atteſte la vérité du fait.

RÉPONSE.—J'ai déjà mis le Lecteur à portée d'apprécier le témoignage du Sieur *Sachi* ; mais ſi ce qu'il dit à cet égard eſt vrai, Naples eſt

la ville que j'ai dû éviter le plus ſoigneuſement, dans la crainte d'y rencontrer ou des parens, ou des connoiſſances importunes : & cependant il eſt certain que j'y ſuis allé différentes fois, & notamment en 1783, deux ans après la publication du libelle du Sieur Sachi. J'invoque à cet égard le témoignage de M. *Deſnon*, Chargé des affaires de France à la Cour de Naples : il dira ſi j'étois ou non l'ami du Chevalier d'*Aquino*, & ſi ce dernier n'eſt pas mort en effet à Naples pendant mon dernier ſéjour dans cette ville.

En voilà trop ſans doute ſur cet article. Eh! qu'importe au Public que je ſois né à *Malte*, à *Medine*, à *Trébiſonde?* Que lui importe que je ſois *Sicilien*, *Calabrois*, *Napolitain?* On peut me donner pour patrie tel lieu de la terre que l'on voudra ; je l'accepterai avec reconnoiſſance, ſi je puis à ce prix engager mes ennemis à ne plus troubler ma tranquillité.

MES QUALITÉS.

Mais, me dit le Sieur Morande, vous vous êtes fait paſſer tantôt pour *Comte*, tantôt pour *Marquis*, tantôt pour *Colonel Pruſſien*, tantôt pour *Capitaine Eſpagnol*, &c.

Réponse.—J'en conviens. Je conviens de plus, que je ne ſuis ni *Comte*, ni *Marquis*, ni *Colonel*, ni *Capitaine*. Ma véritable qualité eſt-elle ſupérieure, eſt-elle inférieure à celles que je me ſuis données, c'eſt ce que le Public apprendra peut-être un jour. En attendant, il ne peut

me blâmer d'avoir fait ce que font tous les voyageurs qui veulent garder l'*incognito*.

MES NOMS.

Les mêmes motifs qui m'avoient déterminé à me donner dans mes voyages des qualités ſimulées, m'ont auſſi déterminé à changer pluſieurs fois de nom. Je conviendrai de bonne foi, que j'ai porté dans les différentes parties du monde beaucoup de noms différens; mais je ſoutiens avec la même bonne foi, que je ne me ſuis appellé ni *Tycho*, ni *Baltymore*, ni *Balſamo*, ni *Mélisa*, ni *Cadislecker*.

On trouve à la page 135, N° 17 du Courier de l'Europe, en ſuite de l'énumération des différens noms qu'il dit avoir été les miens, cette phraſe remarquable: " Il n'eſt que deux ordres " de gens qui puiſſent avoir le droit de ſe plain- " dre de ces déguiſemens: ce ſont ceux qui ayant " eu des relations d'affaires avec M. le Comte " ſous un de ces noms, pourroient avoir été ou- " bliés par lui lorſqu'il en a adopté un autre; " ou ceux qui ont des raiſons de ſe ſouvenir de " celui qu'il porte aujourd'hui."

Le Sieur Morande eſt-il dans l'une de ces deux claſſes? Y a-t-il parmi ſes ſouteneurs une ſeule perſonne qui ſoit dans le cas de ſe plaindre de moi ſous tel nom que ce puiſſe être? Non, ſans doute. Pourquoi donc m'attaquent-ils, ſi les principes qu'ils établiſſent eux-mêmes leur en interdiſent le droit?

La plus grande partie de la longue diatribe du Sieur Morande eſt employée à prouver que je ſuis venu à Londres en 1772, ſous le nom de *Balſamo*. A voir les efforts que fait le Sieur Morande pour parvenir à cette preuve, on ſeroit tenté de croire que le *Balſamo* avec lequel on m'identifie auroit mérité d'être pendu, ou tout au moins ſe ſeroit rendu coupable de quelques actions déshonorantes. Point du tout. Ce *Balſamo*, ſi l'on en croit le Courier de l'Europe, étoit un peintre médiocre qui vivoit du produit de ſon pinceau. Un nommé *Benamore*, ou *agent*, ou *interprète*, ou *Chargé d'affaires* du *Roi de Maroc*, lui avoit commandé quelques ouvrages de peinture, & ne les lui avoit pas payés : *Balſamo* lui avoit fait un procès pour 47 liv. ſterling, qu'il prétendoit lui être dues, en convenant avoir reçu un à compte de deux guinées. Du reſte ce *Balſamo* étoit ſi pauvre, que ſa femme étoit obligée d'aller elle-même vendre dans la ville les tableaux que faiſoit ſon mari. Tel eſt le portrait que fait le Sieur Morande du *Balſamo* de Londres ; portrait qu'on ne l'accuſera pas d'avoir flatté, & dont tout Lecteur de bon ſens conclurra que le *Balſamo* de Londres étoit un artiſte honnête qui gagnoit ſa vie en travaillant.

Je pourrois donc avouer ſans rougir, que c'eſt moi qui ſous le nom de *Balſamo* ai vécu à Londres en 1772 du produit de mes foibles talens en peinture : un concours d'évènemens & de circonſtances ayant pu me réduire à cette extrémité, un pareil aveu ne contrediroit pas ce que j'ai laiſſé entrevoir ſur ma naiſſance & ſur ma fortune. J'expoſerois avec ingénuité

l'état où le ſort m'auroit réduit, ſans craindre que le récit de cette nouvelle aventure refroidît l'intérêt que mes malheurs ont inſpiré ; mais je la dénie formellement, uniquement parce qu'il n'eſt pas vrai qu'elle me ſoit arrivée.

On a pu voir dans le récit des faits ce qui avoit donné lieu à ce bruit, & l'adreſſe avec laquelle le Procureur *Aylett* en avoit profité, non pas pour me faire payer des frais que je n'ai point payés, mais pour m'eſcroquer, à l'aide d'un faux ſerment, 80 guinées, tant en argenterie qu'en eſpèces. J'ignore ſi le procès entre *Balſamo* & *Bénamore* eſt réel ou ſuppoſé : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il exiſte à Londres un médecin de la faculté, d'une probité irréprochable, & qui ſe nomme *Bénamore*. Il eſt inſtruit dans les langues orientales : il a été autrefois attaché *à l'ambaſſade de Maroc, en qualité d'interprète* ; & il eſt encore aujourd'hui attaché à l'ambaſſade de *Tripoli*, en la même qualité. Il atteſtera à tous ceux qui voudront l'entendre, *que, depuis trente ans qu'il eſt établi à Londres, il n'a jamais connu d'autre* Bénamore *que lui, & qu'il n'a jamais eu de procès avec aucune perſonne portant le nom de* Balſamo.

Quoi qu'il en ſoit, pour peu que l'on réfléchiſſe ſur la nature des perſécutions que j'ai ſouffertes en 1776 & 1777, on verra qu'elles ne doivent leur origine qu'à la profonde ignorance dans laquelle j'étois de la langue, des mœurs, & des uſages du pays dans lequel je vivois. Croit-on de bonne foi que, ſi j'euſſe

fait à Londres un premier séjour d'un an ou deux, comme on voudroit le faire entendre, j'eusse été la dupe d'une *Fry*, d'un *Scott*, & de tous les fripons qui m'ont entouré ? Mon premier soin eût été de chercher avec empressement mes anciennes connoissances ; & je ne serois pas tombé, en arrivant, entre les mains d'une *Blevary* & d'un *Vitellini*.

Le grand argument du Sieur Morande, à cet égard, porte sur la ressemblance prétendue qui existe entre la signature *Joseph Balsamo*, & la signature *Joseph Cagliostro*.

Réponse.—1° Le Sieur Morande est le seul qui atteste cette ressemblance, & le Sieur Morande n'est point un *expert écrivain*.

2° Les ressemblances d'écriture sont un jeu du hasard trop commun pour qu'on puisse asseoir un jugement sur une preuve de cette nature(*).

3° Si cette ressemblance d'écriture n'est pas l'effet du hasard, elle sera l'ouvrage de quelque faussaire payé, soit par mes ennemis d'alors, soit par mes ennemis actuels.

Ces derniers, las sans doute de payer à grands frais des colonnes diffamatoires, qui ne pro-

(*) Les loix Angloises, plus sages peut-être à cet égard que les loix Françoises, ne connoissent point la procédure *en vérification d'écriture*. En Angleterre l'écriture contestée ne fait aucune foi en justice, si celui qui veut s'en prévaloir ne prouve pas par témoins la main qui l'a tracée.

duiſoient dans le public d'autre effet que celui de faire mépriſer leurs auteurs, ont cru devoir compoſer eux-mêmes leurs matériaux.

Un confrère du Commiſſaire Cheſnon a retrouvé dans la pouſſière de ſon étude une vieille procédure, faite en 1772, contre *Joſeph Balſamo*, & *Laurence Féliciani*, ſa femme. Cette prétendue procédure, que l'on dit en effet être aujourd'hui dépoſée entre les mains de M. le Procureur du Roi, annonce, ſi l'on en croit ce qui a été mis dans le Courier de l'Europe, & dans d'autres gazettes, que *Balſamo* eſt venu à francs-étriers de Calais à Paris, tandis que *Laurence Féliciani* voyageoit commodément dans une chaiſe de poſte avec un Sieur *Dupleſſis*, Secrétaire du *Marquis de Prie*; que Balſamo & ſa femme, après avoir logé dans la maiſon du Sieur Dupleſſis, ſe ſont brouillés avec lui; que le mari a été *chaſſé* de la ville comme *empirique*, & que la femme a été *renfermée* à Sainte Pélagie, maiſon de force, où l'on ne met que des filles de joie.

Réponse. — J'ignore ſi cette procédure eſt véritable, ou ſuppoſée: ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſa nature & ſa ſource la rendent infiniment ſuſpecte. Les ennemis que j'ai laiſſés à Paris ont certainement le pouvoir & la volonté de me nuire, & très-certainement ils ne ſont pas délicats ſur le choix des moyens. S'ils ont verſé l'or à pleines mains dans la capitale de l'Angleterre; ſi, tranquilles dans leurs foyers, ils ſont parvenus, à l'aide de cet agent univerſel,

à faire mouvoir à cent lieues de distance, & dans un royaume étranger, une milice de calomniateurs, de faux témoins, & de parjures, n'ont-ils pas pu, dans Paris, sous leurs yeux ..... mais je m'arrête. Entouré d'horreurs, il m'en coûte trop d'en avoir de nouvelles à supposer.

Je me borne donc à dire, & je pense qu'on me croira sans peine, que ce n'est pas moi qui, sous le nom de *Joseph Balsamo*, ai été chassé ignominieusement de Paris, en 1772, & que ce n'est pas ma femme qui, sous le nom de *Laurence Féliciani*, a été renfermée, à la même époque, à Sainte Pélagie.

La Police de Paris est sans contredit la meilleure de l'univers : lorsqu'elle chasse quelque vagabond, son premier soin est de donner à tous ses suppôts le *signalement* du proscrit, parce que sans cette précaution ce dernier pourroit revenir à Paris sous un autre nom dès le lendemain de son expulsion. Si donc j'ai été chassé de Paris en 1772, dès-lors mon *signalement* a dû être donné à tout le corps de la Police : commissaires, inspecteurs, exempts, sbires, espions, vingt mille personnes au moins ont dû avoir entre leurs mains les détails extérieurs de ma personne.

Je suis venu à Strasbourg en 1780 ; j'y ai attiré une foule de malades : je les ai guéris, & j'ai refusé leur argent. Les médecins m'ont traité d'*empirique :* la Police de Paris a desiré de me connoître, & m'a député l'honnête M. des

Brugnières, qui a bien voulu, en me conduiſant à la Baſtille en 1785, m'avouer la viſite qu'il m'avoit faite *incognito* en 1780.

Je ſuis venu paſſer treize jours à Paris, en 1781 : je m'y ſuis montré à trois ou quatre mille perſonnes, parmi leſquelles il s'eſt trouvé certainement plus d'un émiſſaire de la Police.

Peu de temps après mon voyage de Paris, on a fait ma gravure parfaitement reſſemblante. Ma figure a été expoſée chez tous les marchands d'eſtampes de la capitale ; & il a été libre à tous les *mouchards* de la comparer avec le ſignalement qu'ils avoient entre les mains.

En 1785 ma femme & moi nous avons été mis à la Baſtille, comme ſuſpects d'*eſcroquerie*, de *profanation*, & de *lèze-majeſté*. Dès-lors tous les regiſtres de la Police ont dû être compulſés & feuilletés avec plus de ſoin que jamais.

Ma femme a été interrogée par le Lieutenant général de Police en préſence d'un Commiſſaire. On lui a demandé ſon nom. Celui de *Féliciani* étoit le dernier qu'elle devoit prendre, s'il étoit vrai que ſous ce nom elle eût été renfermée dans une maiſon de force par ordre de la Police. Elle a déclaré qu'elle s'appelloit *Seraphine Féliciani*.

Toute communication étant impoſſible entre ma femme & moi, j'ignorois, lorſque j'ai fait mon Mémoire, ſi elle avoit été interrogée, ou

non, & à plus forte raiſon ce qu'elle avoit pu répondre. Rien ne m'obligeoit de faire connoître ſon nom; & ſans doute on ne me ſuppoſera pas aſſez de mal-adreſſe, pour croire que ſans néceſſité j'aurois donné à ma femme un nom déjà inſcrit en lettres rouges ſur les regiſtres de la Police, & ſur ceux d'une maiſon de correction; un nom qui devoit néceſſairement rappeller à la Police, & par ſuite au Public, que je n'étois autre choſe que l'*empirique Balſamo*, chaſſé ignominieuſement de Paris en 1772; & cependant j'ai déclaré, dans mon premier Mémoire, que ma femme s'appelloit *Seraphine Féliciani*.

Ce n'eſt pas tout. Je n'ai pas été plus tôt à la Baſtille que je me ſuis plaint vivement du pillage de quelques-uns de mes effets. Depuis j'ai témoigné mon inquiétude ſur ce que l'argent, les papiers, & les bijoux que j'avois, pouvoient être devenus. J'ai déclaré hautement que je rendrois le Commiſſaire Cheſnon reſponſable des dommages & intérêts réſultans du défaut d'apoſition du ſcellé. Et c'eſt ainſi que par mes réclamations incommodes, je me ſuis brouillé perſonnellement avec les ſuppôts de la Police les plus accrédités. Ils avoient donc, indépendamment de leur devoir à remplir, leur vengeance particulière à ſatisfaire. Comment ſe fait-il donc qu'alors ils n'aient pas découvert qu'il avoit exiſté à Paris une *Féliciani* renfermée par ordre de la Police à *Sainte Pélagie?* Comment ſe fait-il qu'ils n'aient pas cherché à vérifier les rapports qui pouvoient exiſter, d'un côté, entre les traits

& le ſignalement de *Seraphine Féliciani*, priſonnière à la Baſtille, & ceux de *Laurence Féliciani*, priſonnière à Sainte Pélagie; & de l'autre, entre les traits & le ſignalement du Comte de *Caglioſtro*, priſonnier à la Baſtille en 1785, mari de *Seraphine Féliciani*, & ceux de *Balſamo*, chaſſé de Paris en 1772, & mari de *Laurence Féliciani?*

Le Sieur Morande, qui connoît *mieux que perſonne* les détails, les reſſources, & la manutention, de la Police de Paris, a été tellement frappé de l'abſurdité de l'hiſtoire que ſes commettans l'avoient obligé d'inſérer dans ſon papier qu'il a cru devoir déclarer qu'il n'en garantiſſoit pas l'authenticité; auſſi ſuis-je perſuadé que cette partie de ma juſtification eſt entièrement inutile pour les François: mais j'écris principalement pour les Anglois; & je n'ai pas dû perdre une occaſion de leur faire connoître la ſource, les motifs, & le but de la perſécution que j'éprouve.

EXPULSION DE PETERSBOURG.

Le Sieur Morande prétend que j'ai été chaſſé de Peterſbourg, après que le Chargé d'affaires d'Eſpagne m'eut contraint à quitter l'uniforme de Colonel Eſpagnol.

RÉPONSE.—C'eſt une vieille calomnie renouvellée des mémoires de la Dame De La Motte, & qui a été démentie dans le temps, verbalement & par écrit, par le Baron de Corberon, Chargé d'affaires de France en Ruſſie, lors de

mon ſéjour à Peterſbourg, & maintenant Miniſtre Plénipotentiaire près du Duc de Deux-ponts.

Au ſurplus, j'ai encore en ma poſſeſſion le paſſeport qui m'a été délivré lors de mon départ de St. Peterſbourg; & je puis le montrer à ceux qui deſireroient de le voir.

LETTRE DE LA COMTESSE DE MEDEN.

Le Sieur Morande aſſure qu'il exiſte, dans le Journal de Berlin, du mois de Mai dernier, une lettre de *la Comteſſe de Reken née Comteſſe de Meden*, qui m'accuſe d'avoir tenté, pendant mon ſéjour en Courlande, de lui perſuader, à l'aide d'une ſupercherie, que j'avois fait paroître devant ſes yeux l'ombre de ſon frère.

Réponse.—Cette lettre, ſi elle exiſte, eſt très-certainement une lettre apocryphe, compoſée par quelques fauſſaires ſous le nom d'une Dame reſpectable à toutes ſortes d'égards. J'ai en ma poſſeſſion une lettre, qu'elle m'a écrite depuis mon départ de Courlande, & dans laquelle elle me prodigue les témoignages les plus touchans & les moins équivoques de ſon affection, de ſon eſtime, de ſes regrets; j'irai plus loin, de ſon *reſpect* pour moi. Cette lettre, que je garde précieuſement, ſera rendue publique, ſi Madame *La Comteſſe de Reken*, me permet de la livrer à l'impreſſion, ou ſi elle me met dans la néceſſité de le faire, par un déſaveu, auquel je ne puis, ni ne dois m'attendre.

CRÉANCE DU SIEUR SILVESTRE.

Le Sieur Morande prétend que j'ai laiſſé des dettes en différentes villes de l'Europe où j'ai ſéjourné, & que nottamment je dois au *Sieur Silveſtre* de Cadix une ſomme conſidérable.

RÉPONSE.—Je me ſuis informé de ce que c'étoit que le Sieur Silveſtre. Mr. De M.... négociant très-honnête, & très-connu, m'a donné ſur ſon compte des éclairciſſemens d'après leſquels j'ai ceſſé d'être ſurpris de ſes réclamations.

Le Sieur Silveſtre n'eſt pas le ſeul créancier dont on me menace. On m'aſſure que la diligence de Paris doit amener inceſſamment à Londres quatre Portugais du *Fauxbourg St. Antoine*, & ſix Allemands du *Marais*, qui jureront, l'un après l'autre, que je leur dois des ſommes conſidérables. Tant de *writs* effrayeront mes cautions, & alors il faudra bien que j'aille habiter de nouveau les priſons de Londres.

Le Lecteur ſera peut-être étonné de ce que pendant les ſix ans que j'ai demeuré en France, au vu & au ſu de toute l'Europe, il ne ſe ſoit pas préſenté contre moi un ſeul créancier, ſoit étranger, ſoit national ; & de ce qu'au contraire je ſuis à peine établi en Angleterre, qu'il m'en arrive de tous côtés : mais ſon étonnement ceſſera, lorſqu'il connoîtra la différence des loix civiles chez les deux Nations.

En France, pour établir une créance au-dessus de quatre guinées, il faut une preuve par écrit : ici, pour établir la créance la plus forte, il suffit d'un témoin, & du serment du demandeur.

En France, le demandeur étranger ne sera point écouté s'il ne donne une caution qui réponde au défendeur du payement des dépens & dommages. En Angleterre le défendeur domicilié ne sera point écouté qu'il ne soit en prison, ou qu'il n'ait donné caution de sa personne : & si le demandeur étranger déguerpit avant le jugement, le défendeur empriſonné sera obligé, avant de pouvoir obtenir sa liberté, de payer les frais de sa défense & les dépens de son empriſonnement. Je ne prononce point entre les loix de France, & celles d'Angleterre : mais j'invite mes nouveaux Concitoyens à réfléchir sur les leurs, & à prévenir, s'il est possible, un abus qui rend le séjour d'Angleterre redoutable à tout étranger, & même à tout citoyen, qui a le malheur d'avoir des ennemis puissans & peu délicats.

JACKSON.

Le Sieur Morande allègue, sans aucune ombre de preuve, que je me suis fait payer indistinctement les soins que j'ai donnés à mes malades ; & que je partageois à Strasbourg, à Bourdeaux, & ailleurs, les profits que faisoient les apothicaires sur les drogues dont je leur procurois le débit : & pour rendre cette allégation vraisemblable, il assure que depuis mon arrivée à Londres j'ai proposé au Sieur Jackson, apothicaire, de vendre

vendre pour mon compte des *Pilules Egyptiennes* à raiſon de trente-ſix *ſchelings* la boëte.

RÉPONSE.—Le Sieur Jackſon a déſavoué cette calomnie, en préſence de ſon premier garçon & du Sieur O'Reilly; mais, comme ſes liaiſons avec le Sieur Swinton, ne lui ont pas permis de rendre ce déſaveu auſſi public que l'honnêteté l'eût exigé, la vérité exige que je rende compte de la nature de mes relations avec M. Jackſon.

J'avois beſoin d'un apothicaire de confiance pour la préparation des différens remèdes que j'adminiſtre à mes malades. Le Sieur Swinton m'indiqua le Sieur Jackſon. J'allai chez lui. Comme il ne parloit qu'Anglois, je lui fis demander par interprète les drogues dont j'avois beſoin. Le Sieur Jackſon n'en avoit qu'une foible partie: je pris celles qu'il avoit, & les lui payai ſur le champ. Je fis acheter ailleurs les drogues qui ne ſe trouvoient pas dans la boutique du Sieur Jackſon, & compoſai, à l'aide de toutes ces drogues, & de quelques autres médicamens qui ne ſont connus qu'à moi ſeul, une certaine quantité de pâte de Pilules Egyptiennes: j'envoyai cette pâte au Sieur Jackſon, avec trois livrets d'or en feuille, pour qu'il en fit des pilules. Il m'en a envoyé une petite boëte, & a oublié de me renvoyer le ſurplus de l'or, & de la pâte.

Le Sieur Jackſon s'étoit flatté de devenir mon apothicaire de confiance; il me faiſoit à cet effet des viſites réitérées. Je lui déclarai nettement,

que cela n'étoit pas poſſible, parce qu'il étoit indiſpenſable que l'apothicaire que j'aurois choiſi pût m'entendre ſans le ſecours d'un interprète, la plus légère erreur de la part de ce dernier pouvant devenir fatale à mes malades. Le Sieur Jackſon ne ſe rebuta pas. Je le fis conſigner à ma porte; il ne ſe rebuta pas encore. Voyant que j'étois brouillé avec le Sieur Swinton, il s'adreſſa à M. Bergeret de Frouville, ancien capitaine de cavalerie au ſervice de France, qui avoit bien voulu me prêter ſa maiſon, pour le traitement des malades, & m'aider dans la manipulation & dans l'adminiſtration des remèdes. M. de Frouville déclara au Sieur Jackſon que j'étois décidé à ne pas me ſervir de lui. Le Sieur Jackſon ne ſe le tint pas pour dit; il faiſoit à M. de Frouville deux ou trois viſites par jour, & finit par lui devenir tellement incommode, que ce dernier fut obligé, pour ſe débaraſſer de ſes importunités, de lui faire fermer ſa porte.

M. & Madame de Frouville, M. Bergeret de Noirinval, ſecrétaire des finances, & tous leurs domeſtiques atteſteront, s'il le faut, la vérité du fait: ils diront s'il eſt poſſible de trouver au monde un apothicaire plus careſſant, plus inſinuant, & plus entêté que le Sieur Jackſon.

Au ſurplus, il eſt de toute fauſſeté que j'aye jamais propoſé au Sieur Jackſon, ni à aucun autre apothicaire, de vendre des remèdes pour mon compte: il eſt de toute fauſſeté que jamais j'aye fait payer à mes malades mes remèdes ou mes ſoins. Depuis mon arrivée à Londres, il m'en eſt paſſé un grand nombre par les mains. La

plupart ſont guéris ; tous ſont vivans. Je défie qui que ce ſoit d'entr'eux, riches ou pauvres, guéris ou non guéris, d'oſer dire que je lui aye fait payer mes ſoins, ou mes remèdes, directement ou indirectement.

MAÇONNERIE.

Le Sieur Morande ſe conſtitue juge de mes connoiſſances en maçonnerie : il ſoutient que de ma vie je n'ai approché des pyramides d'Egypte ; & que les maçons qui ont embraſſé le rit Egyptien ſont tous des imbécilles, & des dupes des faux frères qui doivent être exclus des loges du rit ordinaire.

La preuve qu'il donne, lui paroît ſans replique.

J'ai reçu en 1777, à Londres, dans la loge de l'*Eſpérance*, les quatre grades d'apprentif, de compagnon, de maître, & maître Ecoſſois. Cette loge, ſi l'on en croit le Sieur Morande, eſt compoſée de *valets-de-chambres*, de *perruquiers*, d'*artiſans*, en un mot de frères *ſervants* ; & telle eſt l'*illuſtre* compagnie où j'ai vu la lumière pour la première fois.

Réponse.—Le Sieur Morande eſt très-certainement indigne d'être maçon. Mais enfin il eſt maçon, ou il ne l'eſt pas. S'il ne l'eſt pas, il n'a pas dû parler de ce qu'il ignoroit ; s'il l'eſt, il n'a pas dû parler de ce qu'il connoiſſoit. Dans tous les cas, ſa manière de s'énoncer ſur le compte d'une ſociété reſpectable, doit lui

fermer l'entrée, non-seulement de toutes les loges de maçonnerie, mais encore de tous les *clubs*, & de toutes les assemblées où l'honnêteté est comptée pour quelque chose.

Je connoissois depuis long-temps le zèle des Anglois pour la maçonnerie. Mon premier soin, en arrivant dans leur île, fut de visiter leurs loges. Je m'informai du nom de celles d'entre elles où l'on parloit François. On m'indiqua la loge de l'*Espérance* comme une des plus régulières. Ce renseignement devoit suffire à un véritable maçon; & il ne me vint pas dans l'idée de m'informer des qualités civiles de chacun de ses membres.

Pour pouvoir mieux m'instruire de la méthode Angloise, je voulus me faire présenter comme récipiendaire. J'avoue que je fus complettement satisfait; que j'ai trouvé dans la loge de l'*Espérance* d'excellens maçons; & que, quel que soit le rang que tiennent dans la société les braves gens dont elle est composée, je m'honorerai toujours du titre de leur frère.

A l'égard du rit Egyptien, & des maçons qui l'ont embrassé, le Sieur de Morande peut librement se donner carrière; la science, & les élèves, sont trop au dessus de lui, & de ses pareils, pour en redouter les atteintes.

MA CONDUITE ENVERS MA FEMME.

Le Sieur Morande porte un œil scrutateur jusques dans l'intérieur de mon ménage. Pour

pouvoir en troubler la paix, il assure qu'elle en est bannie. Le Lecteur le plus prévenu contre moi n'a pas lu sans indignation cette partie de son libelle. Je suis, si on veut l'en croire, le plus féroce des maris, & ma femme la plus infortunée des créatures. Il convient, que ma conduite avec elle en société est celle d'un mari tendre : mais il soutient, que je lui fais payer bien cher, dans le particulier, les égards hypocrites que j'ai pour elle en public.

La preuve que cette accusation est calomnieuse, se trouve dans l'accusation même : car, si c'est dans le tête-à-tête seulement que je tourmente ma femme, comment le Sieur Morande peut-il assurer que je la tourmente ? Je pourrois sans doute invoquer ici le témoignage de tous ceux qui ont vécu dans mon intimité : mais je rougirois d'avoir à me justifier sur un pareil sujet. De quel droit le Sieur Morande ose-t-il m'interroger sur ma vie privée ? Qui l'a constitué sur la terre le censeur des mœurs domestiques, lui, qui, s'il existoit une semblable magistrature, seroit le dernier qui dût y prétendre ? Mais quand il seroit vrai que j'aurois été assez injuste, assez lâche, pour maltraiter la vertueuse compagne de mes peines, elle seule auroit eu le droit de se plaindre. Lorsqu'elle se tait, aucun homme au monde, fût-il magistrat, fût-il monarque, n'a le droit de soulever le voile dont sa tendresse indulgente auroit couvert mes emportemens.

CARTELS.

Avant de finir, je crois devoir répondre un mot aux bravades du Sieur Morande, pour raſſurer les perſonnes qui, ſur la foi du Courier de l'Europe, pourroient craindre qu'il n'y eût dans cette affaire du ſang répandu.

Ni mes amis ni moi n'acceptérons jamais les cartels du Sieur Morande, par une raiſon bien ſimple, & que le Lecteur approuvera : le Sieur Morande la connoît parfaitement ; & c'eſt préciſément la certitude du refus qui lui donne le courage de propoſer.

Voltaire diſoit(*), en parlant du Sieur Morande, " cet échappé de Bicêtre abuſe trop du " mépris qu'on a pour lui." Le Sieur Morande juſtifie pleinement aujourd'hui la juſteſſe de cette obſervation.

Tout Londres a connu ſes querelles avec M. le Comte de L . . . . . , avec Madame la Chevalière d'E . . . , avec M. de C . . . . , avec M. de F . . . . , & la manière uniforme dont elles ſe ſont terminées.

Mes Lecteurs de France ne ſeront peut-être pas fâchés d'apprendre quel eſt, en cas pareil, la manière d'agir & d'écrire du Sieur Morande.

(*) Queſtions ſur l'Encyclopédie, édition de 1774, Tom. VIII, p. 261.

On trouve dans le papier intitulé *London Evening Poſt*(*), la déclaration ſuivante. " M. " le Comte de L....., *après les* HUMBLES " SOUMISSIONS *que je lui ai faites, ayant bien* " *voulu arrêter les pourſuites commencées contre* " *moi pour l'avoir* DIFFAMÉ *par des vers pleins* " *de* FAUSSETÉS, *& injurieux à ſon honneur &* " *à ſa réputation,* DONT JE SUIS L'AUTEUR, " *& que j'ai fait inſérer, &c. Je vous prie,* " *M.....,* de publier, *par le même canal* " *par lequel j'ai rendu mes vers publics, mon* " REPENTIR *ſincère d'avoir* DIFFAMÉ AUSSI " INJURIEUSEMENT *M. le Comte de L.....;* " *& mes* TRÈS-HUMBLES *remercimens pour* " *avoir accepté mes* SOUMISSIONS, *& arrêté* " *ſes pourſuites. Signé* DE MORANDE.

On ſera peut-être curieux d'apprendre en quoi conſiſtoient ces *ſoumiſſions*. Le Sieur Morande, après avoir envoyé ſa femme & ſes enfans intercéder pour lui, eſt allé lui-même ſe jetter aux pieds du Comte de L....., & le ſupplier *à genoux & les mains jointes*, de vouloir bien lui *pardonner* ſes impertinences. L'humble pénitent avoit cependant fait imprimer, quelques jours auparavant, une note adreſſée au même Comte de L....., dans laquelle il diſoit " qu'il dormoit *inter pen-* " *nas, ſclopeta, & enſes*, & qu'il ſe réveilloit " quand on vouloit."

(*) En date du 26 Novembre 1773, N° 8 à 62.

Voilà l'homme que mes ennemis (*) ont pris à leur ſolde ; voilà le digne défenſeur que mes adverſaires ſe ſont choiſis ; & cet homme a l'audace d'appeller en duel mes amis & moi ! & il nous donne le choix des armes, ſans ſonger qu'il n'en eſt qu'une ſeule dont on puiſſe honnêtement ſe ſervir contre lui.

ENFIN j'ai rempli la tâche faſtidieuſe que je m'étois impoſée ; j'ai démontré la fauſſeté de tous les faits diffamatoires que le Sieur Morande avoit entrepris de prouver. Si j'ai laiſſé ſans réponſe une foule d'allégations atroces, j'en ai dit aſſez pour déterminer le ſuffrage du Peuple équitable & généreux que j'ai le bonheur d'avoir pour juge. En démaſquant mes véritables ennemis, je les ai mis hors d'état de me nuire : cette victoire me ſuffit. J'abandonne à ſa propre turpitude un Écrivain flétri, que la France a rejetté, que l'Angleterre déſavoue, & que l'Europe apprécie depuis long-temps. Il peut en liberté continuer à m'injurier ; je ne le citerai point au tribunal des loix. Le malheureux a une femme ; il eſt père de trois enfans : ſa ruine inévitable, ſi je l'attaquois, entraîneroit celle de ſa nombreuſe famille. Je remets ma vengeance entre

(*) Le Sieur Morande, dans la vue de donner le change ſur ſes véritables ſouteneurs, prétend aujourd'hui que c'eſt M. le Baron de Breteuil qui a payé ſon travail. M. le Marquis de St. H.... & pluſieurs autres perſonnes ont été témoins auriculaires de ce propos auſſi impudent qu'invraiſemblable.

entre les mains de celui qui ne punit pas ſur les enfans le crime de leur père: elle ſera peut-être plus lente, mais elle ne ſera pas moins certaine. Ma confiance dans cet Être Suprême n'a jamais été trompée; j'ai toujours vu ſa juſtice ſe manifeſter tôt ou tard, & les méchans finir miſérablement. Si le Sieur Morande pouvoit douter un inſtant de cette vérité terrible pour eux, mais conſolante pour les gens de bien; qu'il réfléchiſſe ſur le ſort de ceux dont il a défendu la cauſe & ſurpaſſé les horreurs.

La Dame de *Blevary*, pour prix de mes bienfaits, m'avoit livré entre les mains de deux ſcélérats. *Elle eſt morte.*

La Demoiſelle *Fry*, mon implacable ennemie, n'a pas joui de la fortune qu'elle me devoit. Après l'avoir employée toute entière à ſuborner des témoins, & à corrompre des officiers de juſtice, elle eſt tombée dans la plus affreuſe misère. *Elle eſt morte.*

Le Sieur *Broad*, l'ami, l'eſpion, le témoin de la Demoiſelle *Fry*, étoit dans la fleur de l'âge. *Il eſt mort.*

Le Sieur *Dunning*, Avocat de la Demoiſelle *Fry*, avoit été choiſi pour faire triompher une cauſe manifeſtement injuſte. *Il eſt mort.*

Le Sieur *Wallace*, mon Avocat, au lieu de me défendre, m'avoit livré à la merci de l'arbitre que la Demoiſelle *Fry* avoit choiſi. *Il eſt mort.*

Le Sieur *Howarth* avoit rendu contre moi une sentence inique, qui condamnoit l'innocence, & laissoit le parjure impuni. *Il est mort* (*).

Le Juge à Paix d'Hammersmith avoit décerné un *warrant* contre ma femme & contre moi pour un crime imaginaire : il a été expulsé honteusement. *Il est mort.*

La Dame *Gaudicheau*, sœur de la Demoiselle *Fry*, étoit sa complice, & celle de Scott. *Elle est morte.*

Le Sieur *Crisp*, Maréchal de la prison du *King's-Bench*, m'avoit escroqué, de concert avec *Aylett*, pour 50 guinées d'argenterie : il a perdu la place lucrative dont il jouissoit. Réduit à la mendicité, il s'est retiré dans un hospice de charité : *il y est mort.*

Vitellini enfin avoit trahi ma confiance ; sa coupable indiscrétion l'avoit rendu le complice d'un vol dont il croyoit pouvoir un jour recueillir le fruit. Il a été renfermé dans une prison destinée aux vagabonds : *il y est mort.*

Quatre ans après mon départ, à peine existoit-il une seule des personnes que je viens de nommer. De tous mes persécuteurs d'alors il ne reste plus aujourd'hui que quatre individus, dont l'existence est telle que la mort seroit un bienfait pour eux.

(*) Il s'est noyé en traversant la Tamise.

Raynold, le Procureur de la Demoiſelle *Fry*, & le complice du vol que Scott m'avoit fait, a ſubi le ſupplice infâme du *pilori* pour crime de *parjure*.

Le Procureur *Aylett*, qui m'avoit eſcroqué 80 guinées ſous prétexte de mon identité prétendue avec le *Balſamo* de Londres, vient de ſubir le *même ſupplice* que Raynold, également pour crime de *parjure*. Et voilà l'homme qui a pris un *affidavit* contre moi! & voilà l'homme que le Sieur Morande conſulte, & dont il eſt l'ami!

L'Arrêteur *Saunders* avoit trempé dans le complot formé contre moi: il m'avoit livré entre les mains du Procureur *Priddle*. Sa fortune a été diſſipée en très-peu de temps; il a été empriſonné pour cauſe de prévarication: ſa captivité dure depuis pluſieurs années.

Pour *Scott*, ſi on ne m'a pas trompé, il vit en ce moment ſeul, ſans parens, ſans amis, dans le fond de l'Ecoſſe. C'eſt là qu'en proie à ſes remords, éprouvant à la fois les inquiétudes de la richeſſe & les angoiſſes de la pauvreté, il ſe tourmente pour jouir d'un bien qui lui échappe ſans ceſſe, juſqu'à ce qu'enfin il périſſe d'inanition, près de l'objet de ſa cupidité devenu l'inſtrument de ſon ſupplice.

Tel a été le deſtin des quatorze individus qui s'étoient réunis contre moi, & qui avoient violé en ma perſonne les droits ſacrés de l'hoſpitalité. Une partie de mes Lecteurs ne verra dans la ſérie de ces évènemens qu'une combinaiſon du

hasard : quant à moi, j'y reconnois cette Divine Providence qui a quelquefois permis que je fusse en butte aux traits des méchans, mais qui a toujours brisé les instrumens dont elle s'étoit servie pour m'éprouver.

Maintenant mes ennemis me croient abattu. Ils se sont dit entr'eux, " Foulons aux pieds cet " homme, qui nous connoît trop bien "; mais ils ne savent pas que malgré leurs efforts je me releverai triomphant, quand le temps de l'épreuve sera fini. Ils se réjouissent des blessures qu'ils m'ont faites ; & les insensés ne voient pas dans leur folle joie se balancer sur leur tête le nuage d'où la foudre doit partir.

Puisse l'exemple vraiment terrible que je viens de mettre sous leurs yeux, provoquant dans leur cœur un repentir salutaire, m'épargner la douleur d'avoir à gémir sur leur sort ! Qu'ils reconnoissent leur erreur, qu'ils fassent un pas vers la justice, & ma bouche ne s'ouvrira que pour les bénir.

LE COMTE DE CAGLIOSTRO.

Postscriptum.—J'ignore si mes ennemis me repliqueront, ou s'ils prendront le parti du silence. Quoi qu'il en puisse être, je leur déclare, que cette Lettre sera ma seule réponse à toutes leurs calomnies passées, présentes, & futures ; & je donne ma parole d'honneur au Public, que quelque chose qu'ils puissent *dire* ou *faire*, je n'écrirai plus une seule ligne pour ma justification.